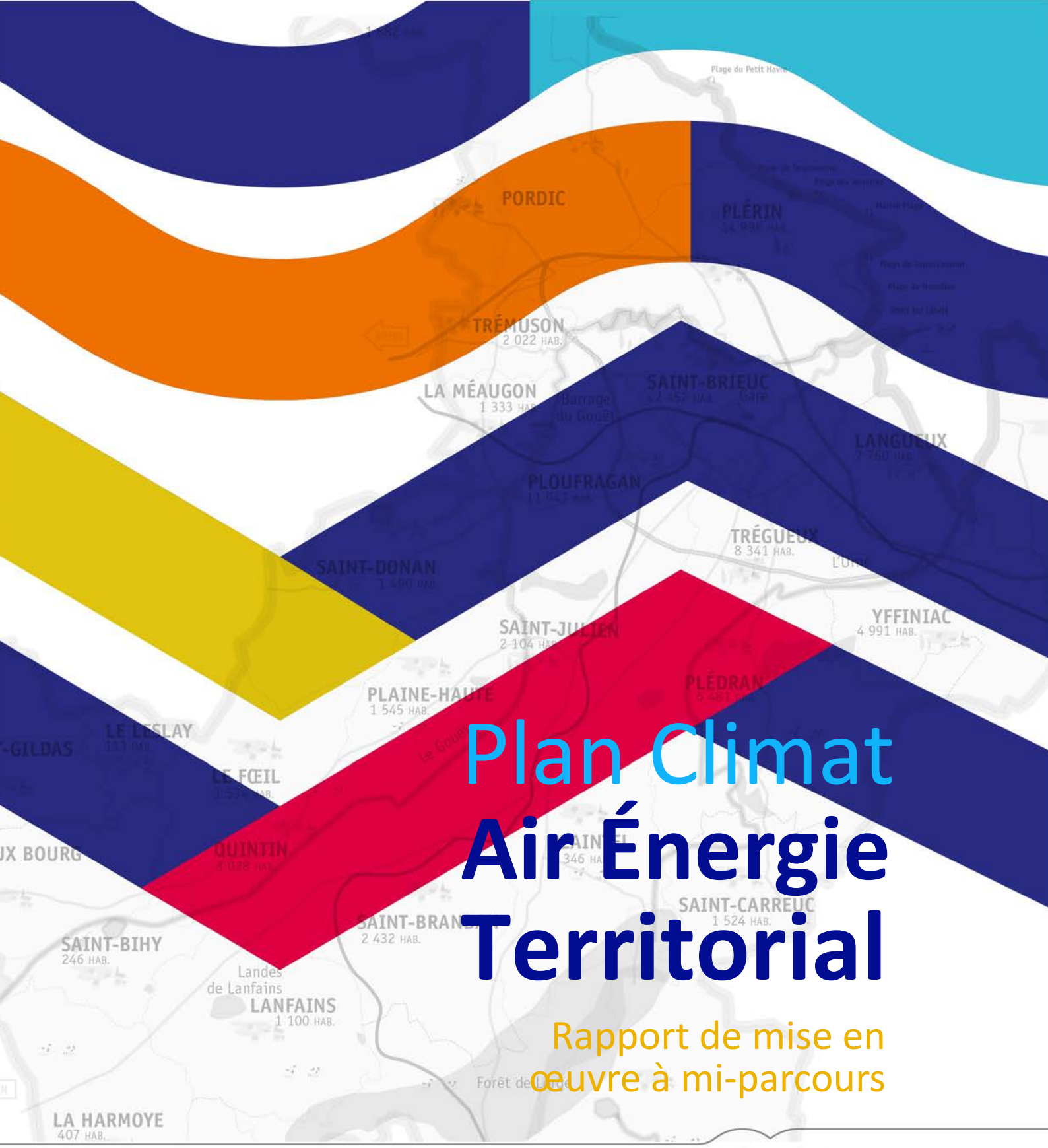

Plan Climat Air Énergie Territorial

Rapport de mise en œuvre à mi-parcours

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) a approuvé son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en septembre 2019. Celui-ci articule trois démarches complémentaires et indissociables :

- la définition d'une trajectoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques et pour accélérer la transition énergétique conformément aux objectifs nationaux
- la mobilisation collective de long terme de tous les acteurs du territoire (publics, privés, citoyens) pour élaborer, contribuer et suivre la mise en œuvre du PCAET
- l'évaluation de l'action de la collectivité elle-même à travers la labellisation Territoire Engagé Transition Énergétique (TETE)

Le PCAET comprend un programme de 48 actions regroupées sous 6 orientations :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique
- L'exemplarité des collectivités
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant

Conformément à la réglementation, Saint-Brieuc Armor Agglomération dresse le bilan de la mise en œuvre du PCAET après trois ans d'application. Le présent document retrace l'évolution de certains indicateurs stratégiques, fait état de l'avancement et des résultats des actions mises en œuvre par SBAA et ses partenaires. Enfin il présente les freins et leviers afin d'améliorer la mise en œuvre du PCAET ainsi que les ajustements envisagés.

En parallèle de l'élaboration du présent rapport, l'agglomération a engagé le renouvellement de sa labellisation TETE et saisi le conseil de développement afin d'impliquer d'avantage les citoyens dans le processus d'actualisation. Les enseignements tirés des ces expertises extérieures sont intégrées à ce rapport.

SOMMAIRE

Partie 1 – Dynamiques du territoire.....1

1.1 – Émissions de gaz à effet de serre (GES) et séquestration carbone.....1

1.2 – Consommations énergétiques.....2

1.3 – Production d'énergie renouvelable.....3

1.4 - Polluants atmosphériques.....5

Partie 2 – Avancement du programme d'actions.....7

2.1 – Présentation synthétique de l'avancement.....7

2.2 – Orientation 1 – Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques...8

2.3 – Orientation 2 – L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives.....11

2.4 – Orientation 3 – Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire.....12

2.5 – Orientation 4 – Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique. .13

2.6 – Orientation 5 – L'exemplarité des collectivités.....14

2.7 – Orientation 6 – L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant.....15

Partie 3 – Bilan du rôle de coordinateur et moyens mis en œuvre.....17

3.1 – Gouvernance du PCAET.....17

3.2 – Participation citoyenne.....17

3.3 – Moyens mis en œuvre.....18

Partie 4 – Freins et leviers pour la suite de la mise en œuvre.....19

4.1 – Analyse des forces, faiblesses et axes d'amélioration.....19

4.2 – Évolutions réglementaires et stratégiques à venir.....20

ANNEXES.....22

Partie 1 – Dynamiques du territoire

Cette première partie présente les évolutions des émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques ainsi que la consommation et la production d'énergie du territoire au regard des objectifs fixés par le PCAET.

L'ensemble des données disponibles à ce jour sont issues de l'outil Territory, alimenté par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Les méthodes de calcul ayant évolué depuis 2018, les valeurs peuvent différer de celles inscrites au diagnostic et à la stratégie initiale. Cependant, les objectifs stratégiques pour 2030 restent inchangés :

- - 40 % d'émissions de GES par rapport à 2010
- - 20 % de consommation d'énergie par rapport à 2010
- une production d'énergie renouvelables locales représentant 20 % des consommations
- réduction de la pollution atmosphérique

1.1 – Émissions de gaz à effet de serre (GES) et séquestration carbone

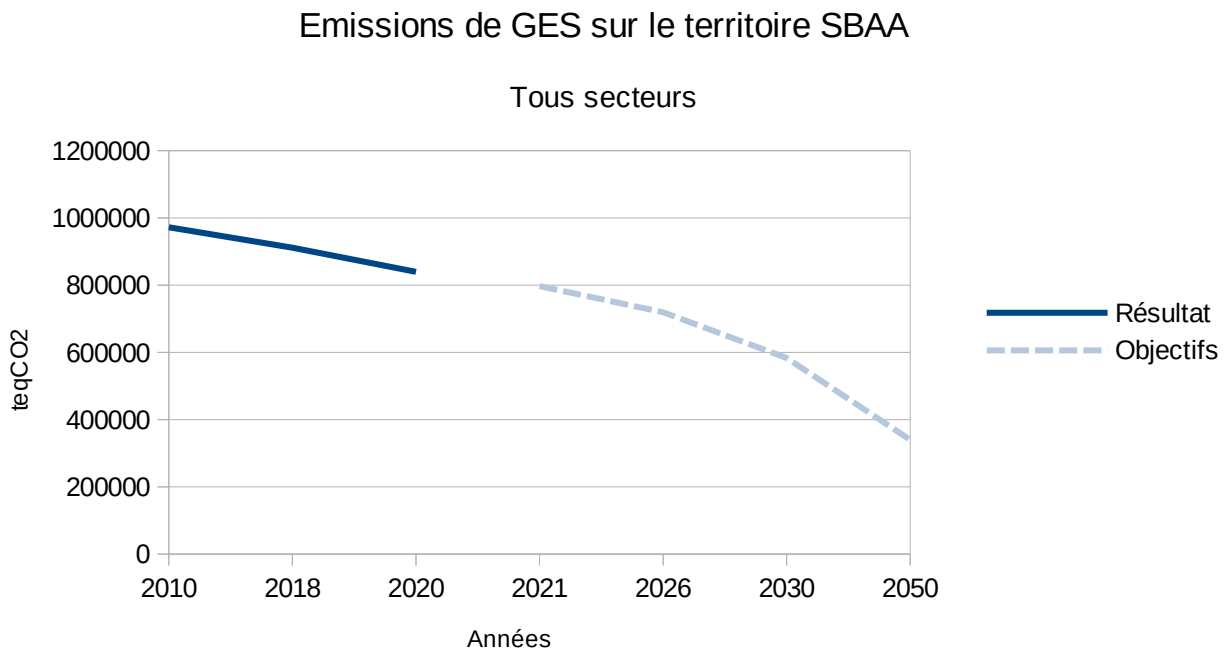

Les émissions de GES à l'échelle de SBAA ont baissé de 14 % sur la période 2010 – 2020 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles). A l'échelle régionale, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 10 % sur cette même période. Si le territoire suit une dynamique positive, les objectifs fixés dans le PCAET pour 2021 (-18%) seront difficilement atteints.

Le transport routier, l'agriculture et le résidentiel représentent les secteurs d'activités les plus émetteurs. Ces secteurs sont respectivement responsables de 42 %, 23 % et 17% des émissions de

GES de l'agglomération en 2020. En comparaison, ces secteurs d'activités émettent en Bretagne 31%, 41 % et 11 % des émissions.

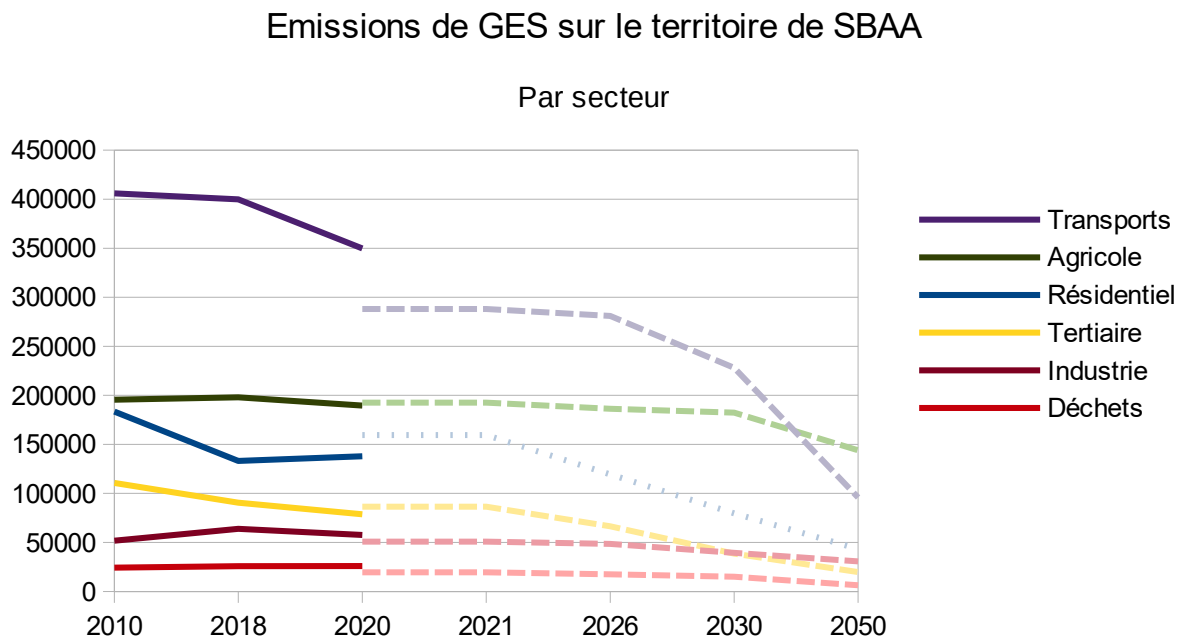

L'évolution des émissions est proche des objectifs fixés par le PCAET à l'exception notoire du secteur des transports qui accuse un retard important, d'autant que la baisse enregistrée en 2020 semble largement imputable à la pandémie de COVID-19. Le secteur résidentiel marque au contraire une légère avance vis à vis des objectifs.

Le territoire doit donc poursuivre et accélérer ses efforts de diminution des émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans le secteur des transports, afin d'être en cohérence avec l'objectif national de neutralité carbone en 2050.

Encadré 1 : Qu'est-ce que la neutralité carbone ?

La neutralité carbone se définit comme étant un équilibre entre les émissions de carbone, et l'absorption de ce carbone présent dans l'atmosphère par les puits de carbone. Les principaux puits de carbones sont le sol, les forêts et les océans. La neutralité carbone se calcule à l'échelle nationale mais, si l'on devait rapporter cette notion à notre territoire, au regard de notre capacité de séquestration de 35 000 tonnes équivalent CO2/an[1] et de nos émissions actuelles, soit 839 607 tonnes équivalent de CO2, il faudrait multiplier par 24 le potentiel des puits de carbone de SBAA pour atteindre la neutralité.

Ainsi la neutralité ne pourra pas être atteinte uniquement en augmentant la séquestration de CO2 : il est donc essentiel d'agir en premier lieu sur la réduction des émissions.

1.2 – Consommations énergétiques

1 Terristory, octobre 2023

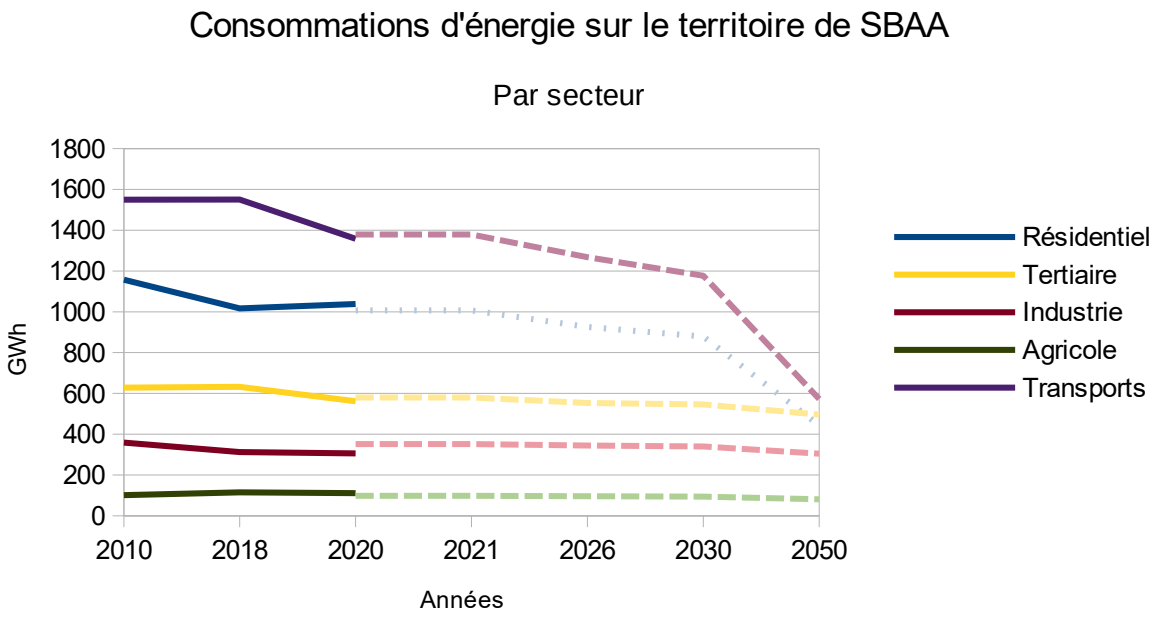

A l'image de la Région Bretagne, le territoire de SBAA est fortement dépendant des énergies fossiles et de sources d'énergies produite à l'extérieur du territoire. La consommation énergétique de l'ensemble du territoire s'élève à 3 375 GWh en 2020, soit -11 % par rapport à 2010. Malgré une légère diminution depuis 2010, 48 % de cette énergie provient encore des produits pétroliers, 26 % proviennent de l'électricité et 19 % du gaz naturel.

Une baisse importante des consommations s'observe dans les secteurs des transports et des activités tertiaires, mais cette baisse est corrélée à la diminution des activités en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19. Elle reste donc à confirmer dans le temps. La légère augmentation observée à la même période dans le secteur résidentiel pourrait également être liée aux confinements.

1.3 – Production d'énergie renouvelable

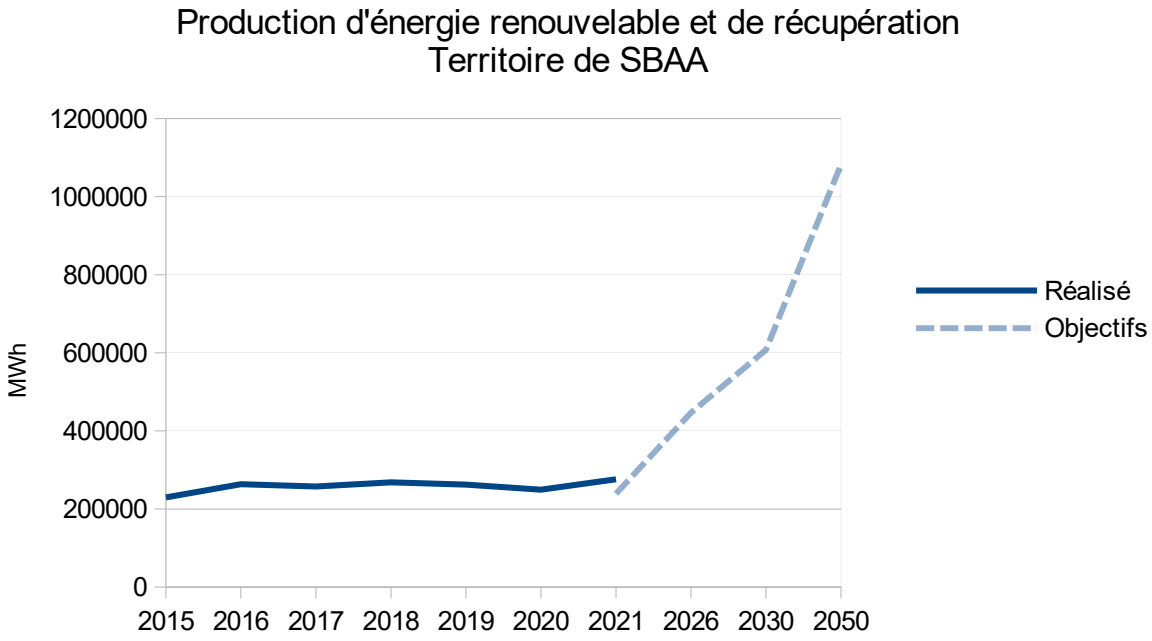

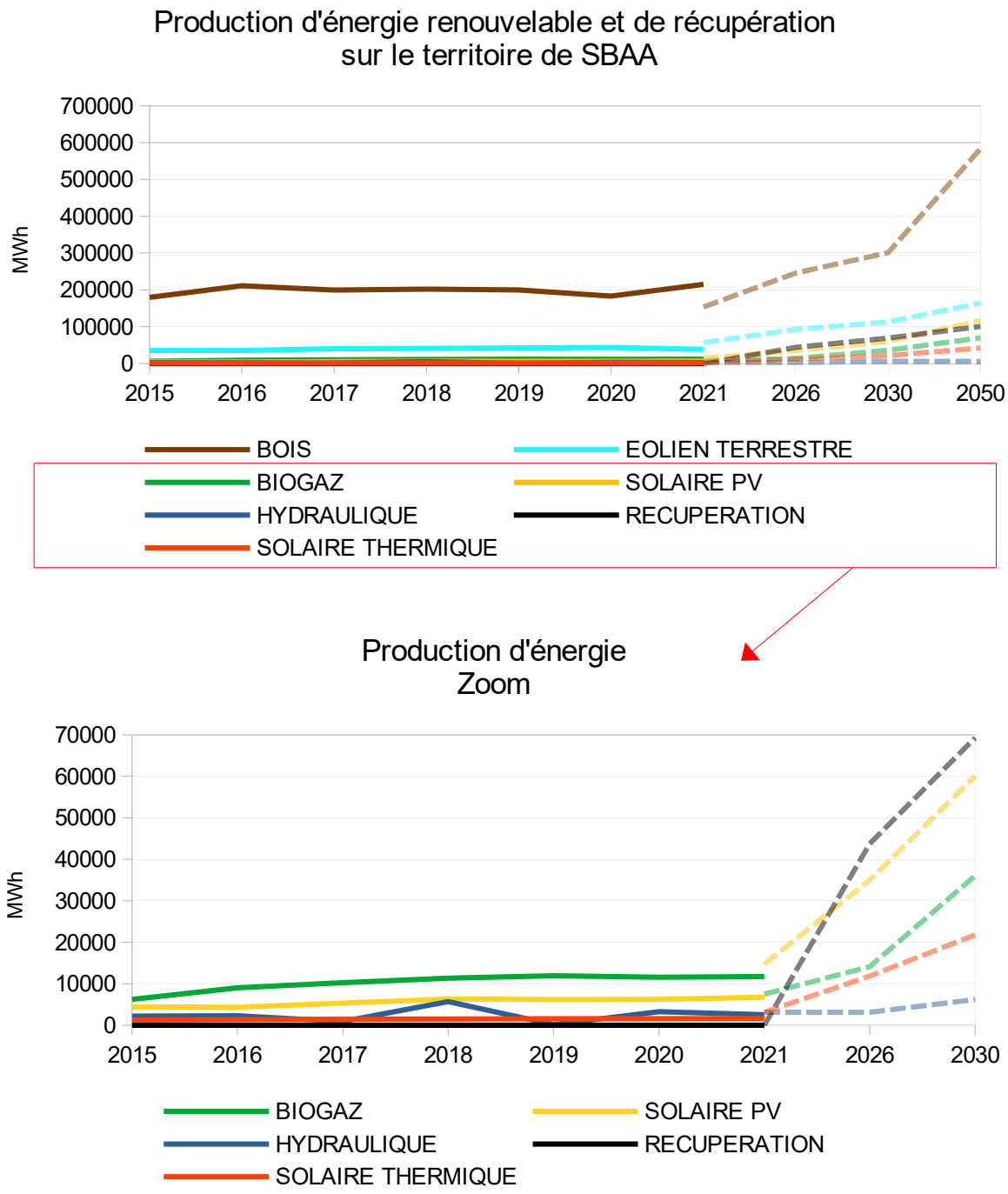

La production finale d'énergie renouvelable et de récupération s'élevait à 249 504 MWh en 2020 pour une consommation d'énergie finale de 3 375 GWh. Ainsi seulement 7 % de l'énergie consommée à l'échelle du territoire y était produite sous forme d'ENR.

Les données relatives aux consommations du territoire en 2021 ne sont pas disponibles à ce jour mais la production énergétique a augmentée de 30 000MWh par rapport à 2020.

Les objectifs quantitatifs de production d'ENR fixés par le PCAET pour 2021 sont atteints, voire même dépassés pour la filière bois et le biogaz. La production solaire photovoltaïque marque cependant un retard par rapport à la cible pour la même année[2].

Les objectifs du PCAET impliquent en outre une augmentation quasi-exponentielle de la production d'ENR pour le bois, le solaire, le biogaz et – dans une moindre mesure – l'éolien, nécessitant une accélération majeure de la production d'ENR sur la période 2021-2030.

L'objectif global de porter la part d'ENR à 20 % de la consommation d'ici 2030 est maintenu, ce qui implique, outre l'effort d'accélération sur la production d'ENR, celui d'accélérer en matière de sobriété. Les projections par sources d'énergie seront elles actualisées de façon plus fine d'ici 2025 grâce à la réalisation du schéma directeur des énergies renouvelables.

1.4 - Polluants atmosphériques

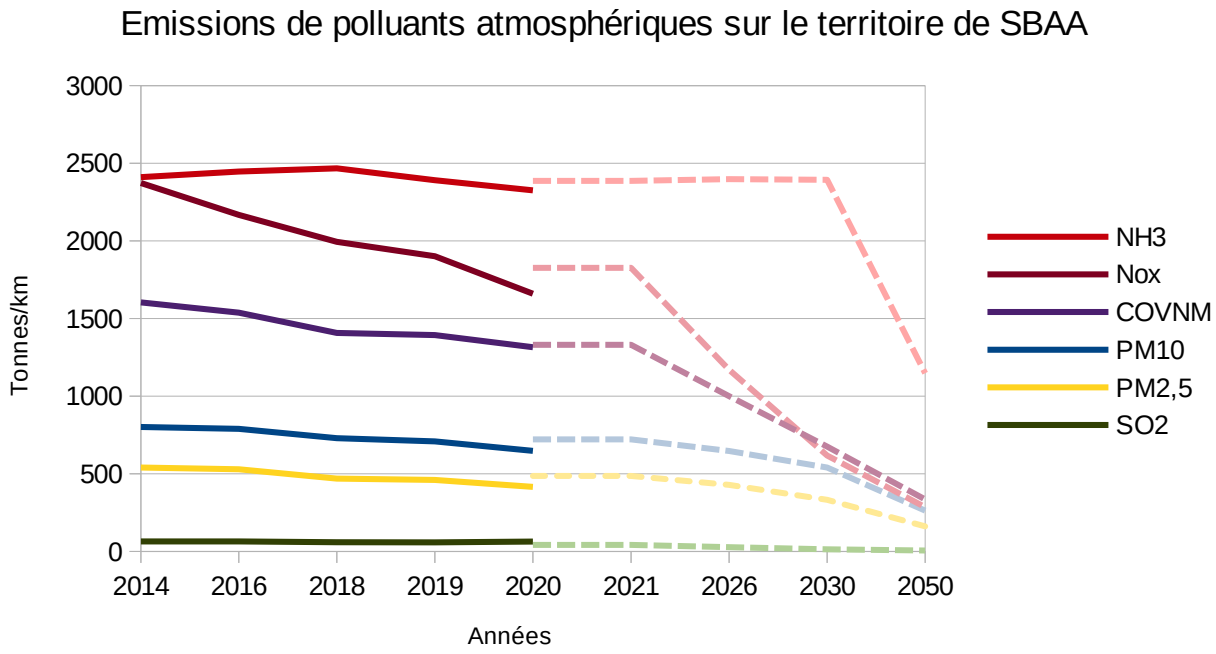

La pollution de l'air correspond à la modification de la composition de l'air s'agissant de certains polluants nuisibles pour l'environnement et pour la santé. Ces polluants proviennent à la fois de processus naturels et des activités humaines.

Depuis 1990, les évolutions nationales d'émissions de polluants atmosphériques indiquent une tendance à la diminution, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'air. La qualité de l'air reste cependant un enjeu sanitaire majeur puisque 40 000 décès sont imputés chaque année à la pollution de l'air en France[3].

2 Source : Pour l'éolien et le solaire PV, la méthodologie utilisée par l'OEB ne prend en compte que l'énergie injectée dans le réseau.

3 Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (2023) – Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques 2022-2025

Sur le territoire de SBAA, l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques diminuent, marquant un légère avance par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET. Cette évolution, particulièrement marquée pour les oxydes d'azote (NOx), reste à confirmer. En effet, la dernière mesure date de l'année 2020, année marquée par la diminution des déplacements motorisés et des activités industrielles et agricoles (principales sources d'émissions) du fait de la pandémie .

Partie 2 – Avancement du programme d'actions

2.1 – Présentation synthétique de l'avancement

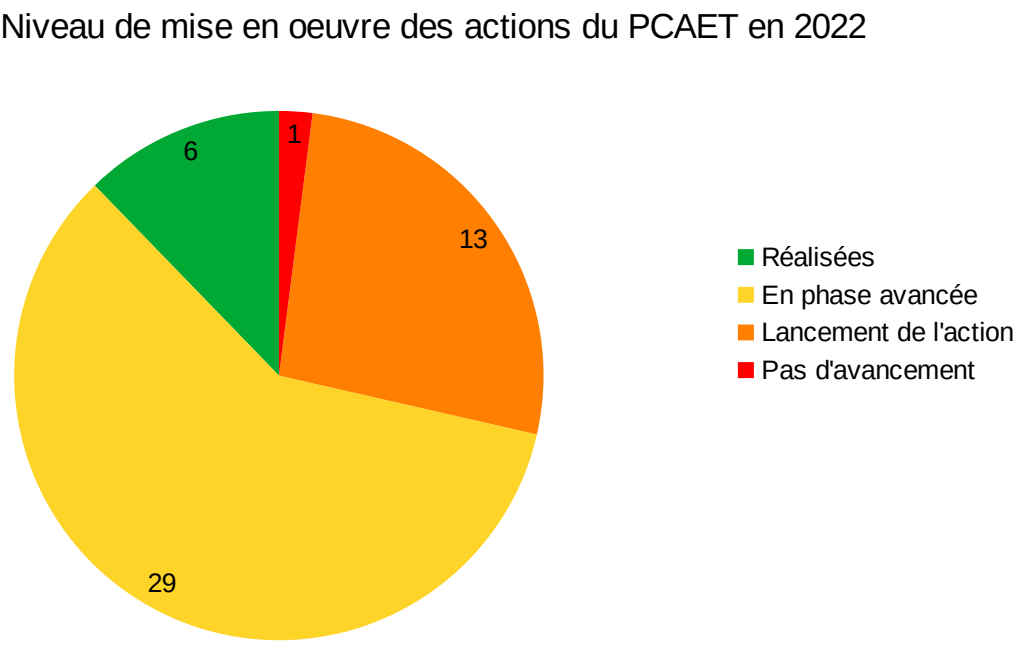

Trois ans après l'adoption du PCAET, la quasi-totalité des actions sont engagées à l'échelle du territoire.

Les actions réalisées portent principalement sur trois thématiques :

- le développement de solutions de mobilité alternatives (bornes électriques, mobilité sans voiture pour les touristes)
- la production d'énergie (filière bois, production d'ENR)
- la réduction de la consommation d'énergie (suivi des bâtiments publics, optimisation de la collecte des déchets)

Les actions à destination des particuliers sont celles qui ont pris le plus de temps à être engagées puisqu'un tiers des actions en phase de lancement concerne l'accompagnement et la sensibilisation du grand public. Autre volet thématique actuellement en cours d'engagement, la sensibilisation interne et l'intégration des sujets climat air énergie dans les différentes politiques de l'agglomération (3 actions au stade du lancement).

Seule une action n'a pas pu être lancée au cours de la période 2019-2022 : l'action n°24, « Réaliser un schéma directeur de coordination des énergies ». Celle-ci a cependant été engagée en septembre 2023 et sera développée sur la seconde période de mise en œuvre du PCAET.

Certaines actions étant pertinentes pour plusieurs orientations, une seule et même action peut être présentée dans plusieurs orientations dans l'analyse de l'avancement par orientation ci-après.

2.2 – Orientation 1 – Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

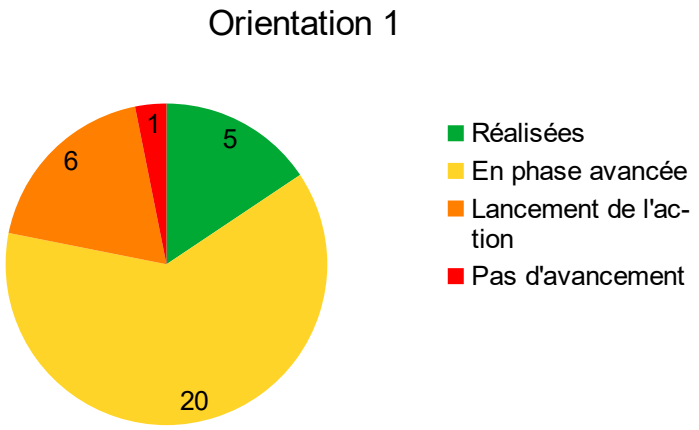

Orientation 1		
1	Finaliser et mettre en œuvre le PLH	2
2	Informer les habitants sur la rénovation énergétique et les éco-gestes à la maison	2
3	Structurer un réseau des professionnels du bâtiment pour l'acompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation	1
4	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	2
5	Mettre en place le projet cœur de ville	2
6	Mettre en œuvre le PDU	2
7	Développer les équipements pour les motorisations alternatives durables	3
10	Densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques	2
16	Développer l'offre de mobilité sans voiture pour les touristes et en faire un atout pour l'attractivité du territoire	3
19	Favoriser la création de réseaux de chaleur industriels	2
20	Accompagner les agriculteurs pour multiplier la production d'EnR	2
21	Soutenir le développement de la filière bois	3
24	Réaliser un schéma directeur de coordination des énergies	-
25	Répondre aux principales vulnérabilités du territoire	1
26	Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	2
27	Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques	2
28	Optimiser l'éclairage public	2
29	Formaliser la politique bâtiments durables et développer un plan pluriannuel d'entretien	1
30	Optimiser la gestion énergétique des piscines	2
31	Poursuivre et améliorer le suivi des consommations d'énergie des bâtiments publics dans le but de les réduire	3
33	Réaliser et mettre en œuvre le schéma directeur de la collecte	3
34	Maintenir la production d'une eau de très bonne qualité en maitrisant au mieux les dépenses énergétiques	2
35	Optimiser la performance énergétique des systèmes d'assainissement	2
36	Réaliser un Plan de Déplacement Administration en impliquant les agents	2
37	Mettre en place le suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'éco-conduite	2
39	Impliquer les agents autour du PCAET et des éco-gestes	2
40	Développer un parcours interne de formations "climat-air-énergie	1
42	Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable	2
43	Poursuivre et multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants et les scolaires	2
44	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Prévention Déchets	2
45	Développer la sensibilisation des usagers aux économies d'eau et à la préservation de l'environnement	1
46	Informer sur la qualité de l'air extérieure et intérieure	1

L'orientation 1 inclut le plus grand nombre d'actions (32 actions). Elles peuvent être déclinées en trois grand champs thématiques : l'aménagement, l'habitat et la mobilité. Cette orientation est marquée par un grand nombre d'actions en cours de déploiement, plutôt en phase avancée. Elle inclut la réalisation de plusieurs schémas stratégiques majeurs (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain,) dont la mise en œuvre s'étale sur plusieurs années. Ainsi, si ces schémas ont permis d'engager de nombreuses actions, celles-ci ne peuvent être totalement réalisées à ce jour.

En matière d'aménagement, une grande majorité d'actions sont engagées et bien avancées. Cette dynamique positive devrait être renforcée par différents documents de planification adoptés récemment ou en cours d'élaboration (ex : Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Sur le volet logement, la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et les partenariats entre l'agglomération et différents partenaires (ALEC, ADIL…) ont permis de déployer différentes initiatives afin de soutenir la rénovation du parc privé et public. Ainsi, le nombre de ménages sensibilisés et accompagnés via le dispositif Rénov'action[4] est en augmentation entre 2018 et 2020 (+430). Environ 70 % des ménages informés par ce dispositif effectuent des travaux de rénovation. SBAA soutient également les projet de rénovations énergétique des particuliers. Toutefois, malgré un PLH visant la rénovation de 850 logements par an sur une durée de 6 ans, la collectivité ne dispose pas de l'ensemble des leviers nécessaires à la massification de la rénovation énergétique, qui passera par la mobilisation de plusieurs acteurs (bailleurs sociaux, etc.).

Dans le domaine des déplacements, la collectivité s'investit via la mise en œuvre des actions inscrites au Plan de Déplacements Urbains. La pratique du covoiturage poursuit son développement sur l'agglomération, notamment pour les trajets domicile-travail. Les aménagements dédiées au vélo se développent, tout comme sa pratique, mais ce mode de déplacement reste encore marginal (2% des déplacements domicile-travail en 2020).

Entre 2018 et 2020, la part de la population utilisant les transports en commun (TEC) pour les trajets domicile-travail est restée stable (4,3 %). Le nombre de trajet moyen réalisé en TEC par habitant (35 en 2022) a connu une forte baisse en 2020 et 2021 mais il est aujourd'hui revenu au niveau d'avant COVID.

L'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail reste stable (83,6 %)[5], ce qui peut en partie s'expliquer par l'hétérogénéité du territoire. Les bassins de vie du nord et du sud du territoire sont éloignés de la ville-centre et peu denses. Cependant, quasiment 20 % des trajets domicile-travail sont effectués en voiture par des personnes travaillant dans leur commune de résidence, ce qui laisse présager de marge importantes de progrès dans ce domaine.

Le recourt important à la voiture individuelle impacte négativement la qualité de l'air. Les voies les plus exposées à de fortes concentrations de dioxyde d'azote comprennent notamment la voie rapide N12, où circulent 70 000 véhicules par jour en moyenne, et les axes structurants (D700, D712, boulevards et avenues du centre-ville de Saint-Brieuc) dont la fréquentation est de 10 000 à 20 000 véhicules par jour en moyenne. Il en résulte que 200 à 1 900 personnes sont exposées quotidiennement à des concentrations pouvant potentiellement dépasser la valeur limite européenne en vigueur[6].

4 Le dispositif Rénov'action s'adresse aux ménages qui habitent ou louent un logement sur l'une des 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération afin de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement au handicap et/ou vieillesse. Les bénéficiaires sont accompagnés par les conseillers de l'Espace Info Habitat sur le plan technique et financier.

5 L'ensemble des données sur les déplacements domicile-travail sont issues des recensements INSEE (NAV2A et NAV2B)

6 Air Breizh (2020) - Modélisation et évaluation de la pollution atmosphérique à Saint-Brieuc Armor Agglomération – Période 2016-2018

2.3 – Orientation 2 – L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives

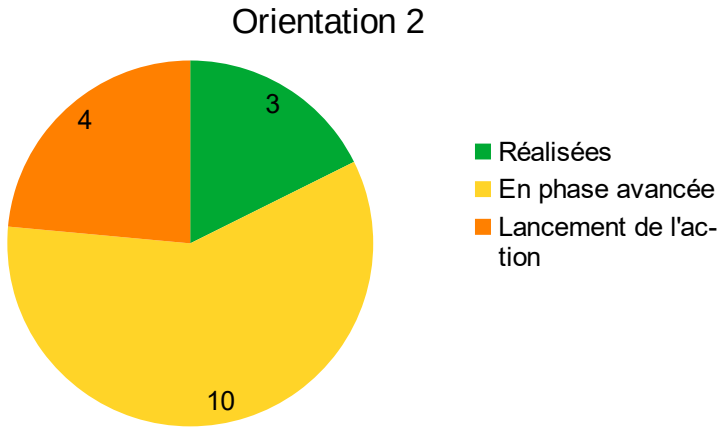

Orientation 2		
3	Structurer un réseau des professionnels du bâtiment pour l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation	1
5	Mettre en place le projet cœur de ville	2
7	Développer les équipements pour les motorisations alternatives durables	3
8	Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire notamment sur les matériaux et les bâtiments durables	2
9	Accompagner le changement des pratiques et l'innovation des entreprises et des industries	2
10	Densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques	2
11	Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	1
12	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles	2
13	Co-construire un projet alimentaire durable	2
14	Faciliter le développement de l'économie circulaire sur le territoire	2
15	Créer une recyclerie à l'est du territoire	1
16	Développer l'offre de mobilité sans voiture pour les touristes et en faire un atout pour l'attractivité du territoire	3
18	Développer la valorisation énergétique issue des déchets/ressources du territoire	1
19	Favoriser la création de réseaux de chaleur industriels	2
20	Accompagner les agriculteurs pour multiplier la production d'EnR	2
21	Soutenir le développement de la filière bois	3
42	Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable	2

La mise en œuvre de cette orientation est bien engagée puisque c'est celle qui porte la plus grande part d'actions réalisées. Les actions encore au stade du lancement concernent principalement l'accompagnement des acteurs professionnels (du bâtiment et de l'agriculture) vers des changements de pratiques et la valorisation des déchets (réemploi et valorisation énergétique).

2.4 – Orientation 3 – Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire

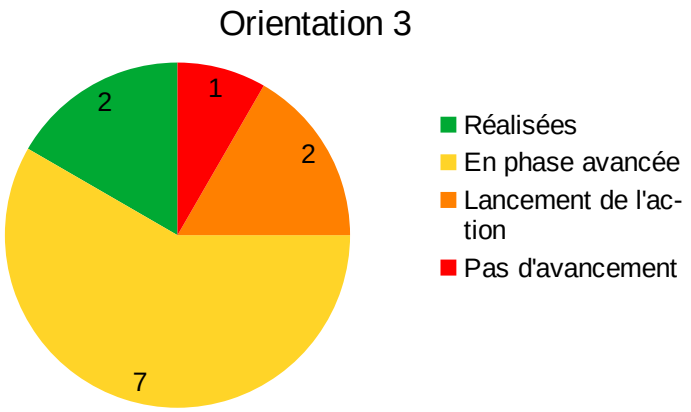

Orientation 3		
5	Mettre en place le projet cœur de ville	2
12	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles	2
17	Faciliter le développement de toutes les EnR	3
18	Développer la valorisation énergétique issue des déchets/ressources du territoire	1
19	Favoriser la création de réseaux de chaleur industriels	2
20	Accompagner les agriculteurs pour multiplier la production d'EnR	2
21	Soutenir le développement de la filière bois	3
22	Développer les EnR pour les besoins en mobilité	1
23	Soutenir le développement des énergies citoyennes	2
24	Réaliser un schéma directeur de coordination des énergies	-
32	Développer les EnR et augmenter la part d'énergie verte sur le patrimoine public	2
43	Poursuivre et multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants et les scolaires	2

Malgré l'absence d'un schéma directeur de coordination des énergies renouvelables, des actions visant le développement des ENR ont été mises en œuvre au cours de ces trois premières années (déploiement du fonds chaleur de l'ADEME, mise à disposition d'un outil de cadastre solaire permettant aux citoyens d'évaluer le potentiel de production de leur troiture, accompagnements d'acteurs, sensibilisation, promotion énergies citoyennes…). Ces premiers jalons devraient permettre d'accélérer la production d'EnR dans les années à venir grâce à aux dispositifs de soutien et d'accompagnement désormais en place. L'élaboration d'un schéma directeur est prévue sur 2024-2025.

2.5 – Orientation 4 – Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique

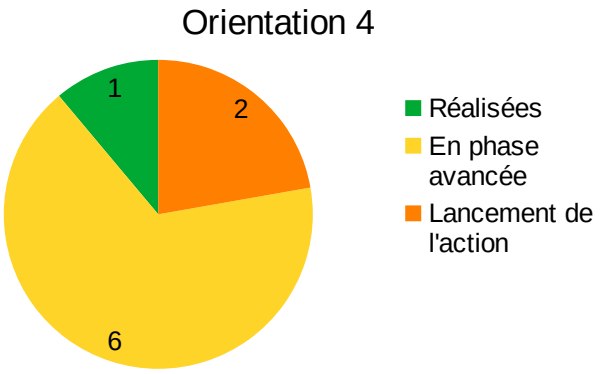

Orientation 4		
4	Planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie	2
10	Densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques	2
11	Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	1
12	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles	2
13	Co-construire un projet alimentaire durable	2
21	Soutenir le développement de la filière bois	3
25	Répondre aux principales vulnérabilités du territoire	1
26	Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	2
27	Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques	2

Les actions regroupées sous cette orientation ont également toutes été engagées. Cependant, les actions consacrées à l'adaptation au changement climatique apparaissent aujourd'hui insuffisantes au regard de l'enjeu majeur que représente ce défi pour les années à venir, alors que les conséquences du changement climatiques sont toujours plus palpables sur le territoire. La fiche action 25, qui constitue le cœur de la stratégie d'adaptation du territoire, n'est qu'en phase de lancement.

Consciente de la nécessité de renforcer cette dimension du PCAET, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est engagée dans le cadre d'un appel à projet régional dans une démarche de sensibilisation en interne à la collectivité, auprès des communes et partenaires, et auprès des habitants, afin d'accélérer la mise en œuvre de cette orientation. Ainsi, un diagnostic des vulnérabilités du territoire et une stratégie d'adaptation au changement climatique seront réalisés en 2024.

2.6 – Orientation 5 – L'exemplarité des collectivités

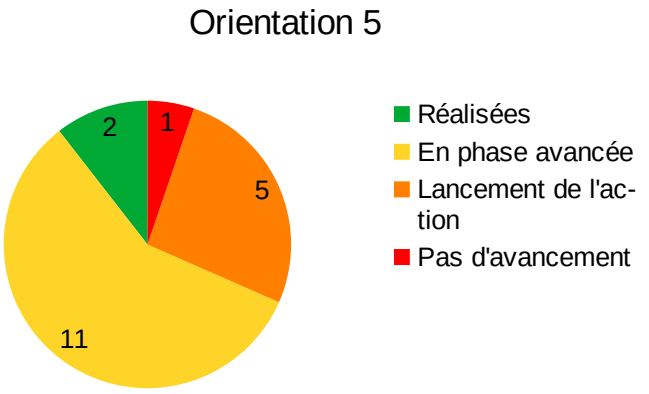

Orientation 5		
18	Développer la valorisation énergétique issue des déchets/ressources du territoire	1
24	Réaliser un schéma directeur de coordination des énergies	-
27	Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques	2
28	Optimiser l'éclairage public	2
29	Formaliser la politique bâtiments durables et développer un plan pluriannuel d'entretien	1
30	Optimiser la gestion énergétique des piscines	2
31	Poursuivre et améliorer le suivi des consommations d'énergie des bâtiments publics dans le but de les réduire	3
32	Développer les EnR et augmenter la part d'énergie verte sur le patrimoine public	2
33	Réaliser et mettre en œuvre le schéma directeur de la collecte	3
34	Maintenir la production d'une eau de très bonne qualité en maitrisant au mieux les dépenses énergétiques	2
35	Optimiser la performance énergétique des systèmes d'assainissement	2
36	Réaliser un Plan de Déplacement Administration en impliquant les agents	2
37	Mettre en place le suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'éco-conduite	2
38	Elaborer un plan média PCAET	1
39	Impliquer les agents autour du PCAET et des éco-gestes	2
40	Développer un parcours interne de formations "climat-air-énergie	1
41	Avoir une lecture CAE des projets communautaires	1
42	Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable	2
48	Suivre et évaluer le PCAET avec les parties prenantes	2

L'exemplarité de la collectivité est importante afin de susciter l'adhésion des partenaires et les citoyens à la démarche du PCAET. C'est notamment l'un des principaux constats dressés dans le cadre de la saisine du conseil de développement. Cette orientation reste à consolider. Sur les aspect énergétiques et techniques, plusieurs actions sont réalisées ou ont bien avancé. En revanche, les actions de sensibilisation à destination des agents et l'intégration des questions climat, air et énergie dans les différentes politiques et projets communautaires (en dehors des projets de construction et de gestion d'équipements) restent encore à développer à ce jour. Un travail a cependant été engagé en 2023 avec la constitution d'un groupe de travail transversal

constitué d'agents référents issus de plusieurs directions de l'agglomération, la coconstruction d'un plan de sobriété ambitieux assorti de la diffusion de messages de sensibilisation sur ce thème.

2.7 – Orientation 6 – L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant

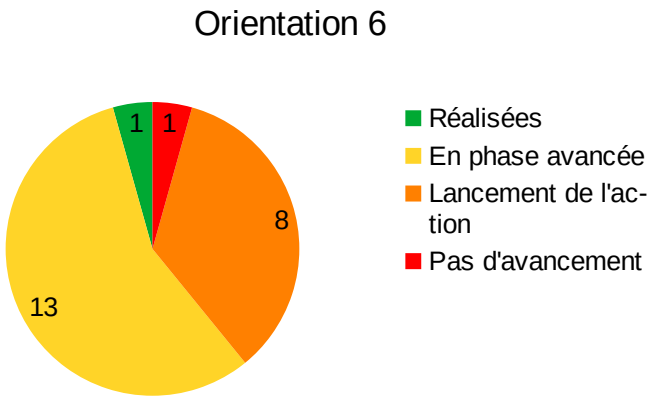

Orientation 6		
2	Informer les habitants sur la rénovation énergétique et les éco-gestes à la maison	2
3	Structurer un réseau des professionnels du bâtiment pour l'acompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation	1
5	Mettre en place le projet cœur de ville	2
8	Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire notamment sur les matériaux et les bâtiments durables	2
9	Accompagner le changement des pratiques et l'innovation des entreprises et des industries	2
10	Densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques	2
11	Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	1
12	Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles	2
13	Co-construire un projet alimentaire durable	2
14	Faciliter le développement de l'économie circulaire sur le territoire	2
15	Créer une recyclerie à l'est du territoire	1
20	Accompagner les agriculteurs pour multiplier la production d'EnR	2
21	Soutenir le développement de la filière bois	3
23	Soutenir le développement des énergies citoyennes	2
24	Réaliser un schéma directeur de coordination des énergies	-
25	Répondre aux principales vulnérabilités du territoire	1
38	Elaborer un plan média PCAET	1
43	Poursuivre et multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants et les scolaires	2
44	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Prévention Déchets	2
45	Développer la sensibilisation des usagers aux économies d'eau et à la préservation de l'environnement	1
46	Informer sur la qualité de l'air extérieure et intérieure	1
47	Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat	1
48	Suivre et évaluer le PCAET avec les parties prenantes	2

Cette orientation constitue la marge de progression la plus importante pour le PCAET puisqu'un tiers des actions seulement sont en phase de lancement. La mobilisation des acteurs externes à la collectivité, qu'il s'agisse de citoyens, de partenaires ou de professionnels a constitué un défi de taille sur ces trois premières années. En effet, cette mobilisation requiert des moyens humains importants en terme d'animation. Même si le recrutement d'une chargée de mission dédiée PCAET-label TETE en 2021 a permis des avancées significatives et le développement plusieurs actions de sensibilisation externes, le travail de suivi et de mobilisation interne (au sein même de l'agglomération et au niveau des communes) reste conséquent. Dans ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est notamment questionnée sur les modalités de mobilisation de citoyens. La saisine du Conseil de développement sur cette question a permis d'enrichir les pistes de travail sur cette thématique.

Partie 3 – Bilan du rôle de coordinateur et moyens mis en œuvre

3.1 – Gouvernance du PCAET

La stratégie définie pour la mise en œuvre du PCAET marquait une volonté de gouvernance ouverte et partagée afin d'assurer le suivi du PCAET.

Dans cet objectif, plusieurs instances sont impliquées :

- le comité partenarial : installé en septembre 2017, il rassemble des services de l'État, de l'ADEME, des élus et agents des collectivités locales mais aussi des acteurs associatifs, des chambres consulaires et opérateurs de SBAA. Il a été réuni en 2020 et 2021, puis en 2023.
- le comité de pilotage : il réunit 18 élus de l'agglomération et des communes du territoire
- le bureau communautaire et la commission Transition écologique : ces instances étudient les projets portés par l'agglomération, notamment avant présentation en Conseil d'agglomération. Les bilans et projets d'évolution du PCAET leurs sont donc présentés.

En complément de ces instances, un réseau des correspondants développement durable communaux a également été créé afin de renforcer le lien avec les communes de l'agglomération et de favoriser la mise en œuvre des actions du PCAET à cette échelle.

3.2 – Participation citoyenne

Toujours dans l'objectif de faire du PCAET une démarche de mobilisation collective sur le long terme, la mobilisation du grand public était un axe fort de la stratégie initiale. Ainsi, l'élaboration du document avait fait l'objet de différents temps de concertation, en cohérence avec la signature par SBAA de la Charte de la participation du public du Ministère de la transition écologique. Aussi, ce sujet est mis en lumière à travers l'orientation 6 du PCAET et plusieurs fiches actions.

Différentes actions à destination du grand public ont été proposée au cours de ces premières années de mises en œuvre du PCAET à travers des enquêtes, des temps d'information, de sensibilisation comme des conférences et ateliers. Cependant, ces propositions ont peiné à trouver leur public. Aussi, dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours, SBAA a saisi le Conseil de développement de l'agglomération sur ce sujet afin d'obtenir des préconisations et pistes d'actions pour mobiliser les citoyens. Il en ressort des propositions méthodologiques et thématiques[7] qui ont été intégrées au plan d'action actualisé. La fiche action 41 du plan d'action actualisé a notamment été développée avec la volonté de s'appuyer sur des évènements, des lieux et des partenaires en dehors du domaine du climat et de l'environnement pour toucher des publics plus variés.

La question d'une meilleure coordination des actions de sensibilisation entre acteurs, secteurs géographiques et domaines d'intervention est également au centre des fiches actions 40, 46 et 47. Si ces fiches actions pré-existaient, leur mise en œuvre devraient s'accélérer dans les mois à venir

7 Contribution annexée à ce rapport

avec des actions de formation interne et des projets de coopération avec les communes programmées dans le cadre du label TETE.

La fiche action 5 concernant la mobilité et la fiche 42 portant sur la sensibilisation des usagers aux économies d'eau ont quant à elle été précisées.

3.3 – Moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre pour cette orientation sont particulièrement difficiles à évaluer dans la mesure ou le PCAET se veut transversal et partenarial. Ainsi, les moyens humains et financiers mobilisés pour la réalisation des fiches actions correspondantes sont partagés sur différents projets, services et structures. Il est donc difficile à ce jour de dégager, dans un budget global dédié, par exemple, à l'élaboration du PLUi ou à la mise en œuvre du PLH, la part qui contribue au PCAET spécifiquement.

En considérant que le budget du service Climat et transition contribue dans sa totalité à l'atteinte des objectifs du PCAET, les comptes administratifs 2019-2022 font état de 1 655 674€ de dépenses au budget principal (hors dépenses de personnel) depuis l'adoption du document. 17% de ces dépenses ont été financées par des recettes extérieures, principalement par des appels à projet dont l'agglomération est lauréate (adaptation au changement climatique, planification énergétique, programme national de l'alimentation, etc.).

S 'agissant des moyens humains uniquement dédiés au PCAET, un poste de chargée de mission a été créé en 2021 afin de coordonner, animer et assurer le suivi du PCAET et de la démarche de labellisation Territoire Engagé pour la Transition Écologique réalisée de façon connexe. De manière plus large, l'ensemble du service Climat et transition, composé de 7 personnes, contribue fortement à l'avancement du PCAET, en particulier sur les thématiques énergétiques et alimentaires.

L'agglomération compte également 50 agents référents Climat Air Energie dont le rôle principal à ce jour est d'assurer le suivi des actions inscrites au PCAET sur leurs domaines de compétences, en faisant remonter annuellement les réalisations et les indicateurs. Plusieurs de ces référents ont par ailleurs partagé leur volonté de s'engager de manière plus concrète dans le processus de d'élaboration et de mise en œuvre du PCAET. Des temps d'échange plus réguliers, des formations ou encore des actions de mobilisation de leurs collègues dans les différentes directions ont été évoquées lors des ateliers menés.

Partie 4 – Freins et leviers pour la suite de la mise en œuvre

4.1 – Analyse des forces, faiblesses et axes d'amélioration

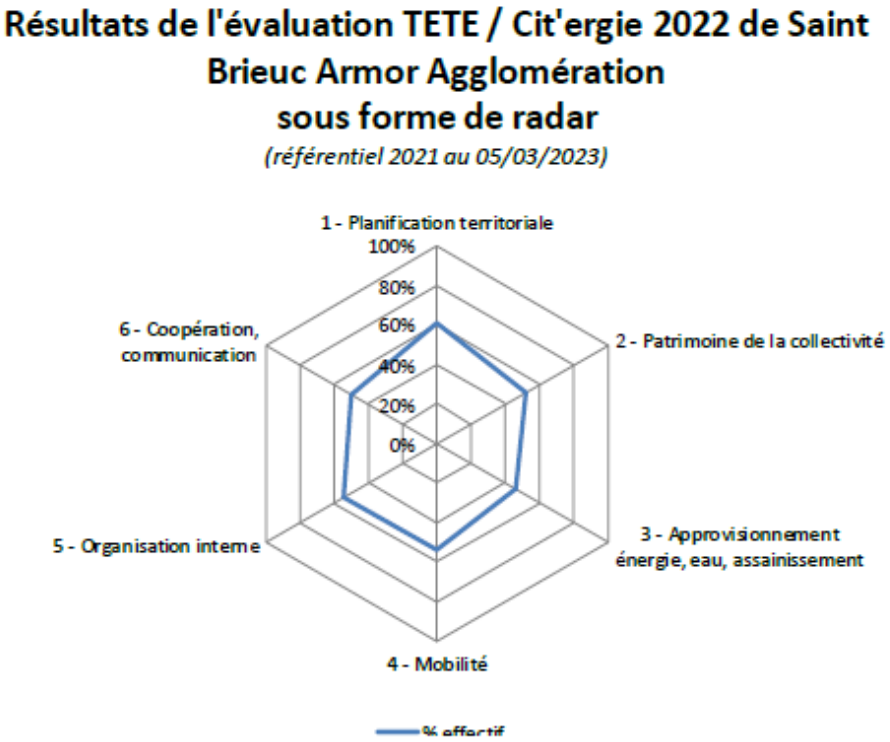

L'évaluation[8] du PCAET de SBAA, réalisée dans le cadre de la démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » repose sur état des lieux réalisé au 1er semestre 2023. Elle permet de dégager les atouts, et axes d'amélioration concernant le PCAET, tout en apportant une reconnaissance de l'ambition et de l'engagement de la collectivité sur la question climatique. Cette labellisation relevant d'un dispositif national, l'intitulé des thématiques diffère de celles du PCAET mais celles-ci recoupent cependant l'ensemble des sujets traités dans le document cadre de l'agglomération.

Saint-Brieuc Armor Agglomération présente plusieurs atouts permettant de mener à bien les actions prévues au PCAET. L'une des principales forces de la collectivité est d'être compétente sur des sujets cruciaux en matière de climat, d'énergie et de qualité de l'air : mobilité, habitat, eau et assainissement notamment. La collectivité dispose également de ressources humaines (compétences internes) et organisationnelles (documents structurants de planification, délégations de services publics , etc.) qui permettront la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de façon efficiente et l'accompagnement des différents acteurs du territoire (communes, entreprises, etc.).

Le croisement des informations issues de l'état des lieux réalisé dans le cadre du label TETE et des comptes-rendus des différents ateliers menés au cours du 1er semestre 2023 avec l'état d'avancement du programme d'action permet d'identifier les axes d'améliorations suivants:

---

8 Cette analyse fait l'objet d'une présentation détaillée en annexe

- Définir une stratégie en matière de production et de consommation d'énergie et d'eau afin de fixer des objectifs et de faciliter le suivi et l'atteinte des valeurs cibles. Ce travail devra porter à la fois sur le patrimoine de la collectivité et sur l'ensemble du territoire.

- Développer les volets « adaptation au changement climatique » et « biodiversité » en dotant le territoire d'une véritable stratégie globale d'adaptation au changement climatique et en développant un approche transversale de la biodiversité (urbanisme, éclairage public, espaces verts…) qui accentue les co-bénéfices

- Promouvoir de façon plus importante les mobilités durables (en interne et en externe à la collectivité) et améliorer la coordination avec les communes (compétentes sur la voirie, le stationnement, l'aménagement des espaces publics) afin de rationaliser les déplacements motorisés

- Structurer de façon plus claire le suivi et l'évaluation du PCAET, notamment en matière d'indicateurs, de comptabilisation des GES par action ainsi que sur le volet financier. Mieux définir le rôle de chacun et renforcer les échanges entre les différentes parties prenantes (référents CAE internes, correspondants développement durable des communes, membres du comité des partenaires...) pour faciliter leur implication.

- Poursuivre et amplifier la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs, notamment économiques. Les acteurs de la recherche, de l'innovation mais aussi de l'agriculture et de l'alimentation sont particulièrement concernés.

4.2 – Évolutions réglementaires et stratégiques à venir

D'ici 2025, le contexte territorial et la mise en œuvre du PCAET seront influencés par un certain nombre d'évolutions réglementaires européennes et nationales et par l'élaboration et la mise en œuvre de documents de planification.

Le territoire connaîtra notamment prochainement d'importantes évolutions en matière d'aménagement puisque le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Brieuc est en cours d'adoption et que Saint-Brieuc Armor Agglomération est en train d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui devrait entrer en vigueur en 2025. Malgré des contours et des conditions d'application encore en cours de définition, l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), prévu par le Plan Biodiversité de 2018 et promulgué par la loi Climat et Résilience, aura un impact fort sur la réduction du rythme d'artificialisation des sols et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le schéma de gestion durable du foncier économique adopté en février 2023 constitue un atout supplémentaire en faveur d'un aménagement durable du territoire. En matière d'activité économique, la révision de la stratégie de développement économique de l'agglomération sera également l'occasion d'une meilleure intégration des enjeux CAE.

La densification et la réhabilitation qu'implique l'objectif ZAN, poursuivi par les politiques et projets locaux, auront également un impact sur les émissions des secteurs de l'habitat et du bâtiment.

Dans ces domaines, la révision du PLH de l'agglomération a débuté en 2023 pour une adoption prévue en 2025. La feuille de route pour l'élaboration prévoit d'associer notamment les partenaires de l'agglomération et les fournisseurs d'énergie sur les aspects climatiques et énergétique. Cette actualisation de la stratégie en matière d' habitat permettra de dresser un bilan de la mise en œuvre du PLH actuel et de réaliser un diagnostic complet. Celui-ci alimentera les connaissances du territoire et le bilan final du PCAET en cours.

En matière de production d'énergie, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a vocation à accélérer et planifier le déploiement des énergies renouvelables. Elle vise notamment à simplifier les procédures, mobiliser le foncier déjà artificialisé et mieux partager la valeur générée par ces énergies. Les communes devront définir des zones d'accélération des ENR, qui seront soumises à débat au sein du Conseil d'agglomération. Cette démarche sera complémentaire du Schéma directeur des énergie renouvelables dans lequel l'agglomération s'est engagée.

Enfin, concernant la qualité de l'air, un plan d'action devra être élaboré rapidement afin de respecter le décret n° 2021-1783 du 24 décembre 2021 relatif au renforcement et à la mise à jour du plan d'action de réduction des polluants atmosphériques du plan climat-air-énergie territorial. Ce plan d'action devra prévoir les solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique. Il comportera également une étude d'opportunité portant sur la création, sur tout ou partie du territoire, d'une ou de plusieurs zones à faibles émissions pour la mobilité.

ANNEXES

I- Résultats par mesures de l'état des lieux TETE / Cit'ergie 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération au 06/03/2023
Référentiel 2021
Thèmatique : MOBILITÉ

Rouge = Score inférieur à 65%

		Potentiels	*% effectif*			
1	**Planification territoriale**	**92,5**	***61%***	**Atouts / Forces**	**Faiblesses**	**Axes d'amélioration**
1.1	**Stratégie globale climat-air-énergie**		**71%**			
1.1.1	Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Energie	12	*91%*	Démarches mutualisées PCAET / TETE Bilan à Mi parcours et 2ème cycle TETE	Objectif dans les domaines de la planification (PLH / PLUI / PDU) non compatible avec les objectifs du PCAET	Poursuivre et amplifier l'appropriation / diffusion de la démarche en interne et externe (communication > objectifs climatiques = objectif transversale) Poursuivre / amplifier / et utiliser le suivi des indicateurs à des fins de recalibrages annuel des actions Veiller systématiquement à ce que les objectifs des autres plans et programmes soient compatible avec les engagements climatiques de SBAA.
1.1.2	Réaliser le diagnostic Climat-Air-Energie du territoire	10	*80%*	Diagnostic PCAET Études complémentaires (potentiels ENR, polluants, …)	Un suivi des indicateurs à amplifier et structurer	Compléter les éléments de diagnostic au fur et à mesure de la publication / disponibilité de nouveaux éléments (qualité de l'Air, potentiel ENR, …) Poursuivre et amplifier le suivi des indicateurs > les utiliser pour recalibrer les actions lors du suivi annuel
1.1.3	Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire	8	*29%*	Eléments de diagnostic existants Lauréat de l'AAP "Adaptation au changement climatique"	Peut d'action d'adaptation pour le moment	Mieux connaître la vulnérabilité du territoire au changement climatique >> Acculturation Formaliser l'intérêt de la collectivité dans sa volonté de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique >> prise en compte dans les missions Profiter du bilan à mi-parcours et de la mise à jour du PCAET à venir pour définir un plan d'actions d'adaptation transversale. Mettre en place un pilotage opérationnel de suivi et d'évaluation de la politique territoriale d'adaptation au changement climatique (Tacct, Revue périodique, ...)
1.2	**Planification sectorielle**		**67%**			
1.2.1	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	10	*73%*	COT ENR / Fond Chaleur Compétences internes Identification de potentiels	Pas de formalisation de l'ensemble des éléments et objectifs dans un document cadre (Schéma Directeur Energie /ENR)	Poursuivre et amplifier les actions menées par la collectivité et ses partenaires Finaliser l'identification des potentiels de développement Formaliser la stratégie de la collectivité dans un document cadre (schéma directeur)
1.2.2	Organiser les mobilités sur le territoire	12	*73%*	Compétence Mobilité Diag PDU Beaucoup de choses sont faites	Manque de vision d'ensemble > a revoir suite au bilan du PDU	Poursuivre et amplifier la planification des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle (co-voiturage, autopartage, …) Poursuivre la priorisation du développement des modes alternatifs de déplacement à la voiture dans la planification territoriale (accompagnement des communes, cheminements vers les écoles, intermodalité, covoiturage, ...)
1.2.3	Définir et mettre en oeuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets	7,5	*53%*	Compétence maitrisée avec les partenaires (KERVAL, ...) Actions de sensibilisation (même si plus de PLPD actuellement) Optimisation des fréquences Comptoir du réemploi Programme Territoire Économe en Ressource (TER)	Absence de PLPD Pas d'animation des entreprises Pas de stratégie de décarbonisation du parc de BOM	Revoir évaluation et notamment les indicateurs (évolution du % de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés, ...) Être exemplaire en interne Mettre en œuvre une politique locale de prévention et de gestion des déchets ambitieuse et tournée vers l'économie circulaire (plan de prévention, tarification incitative, ...) Développer les zones et filières de réemploi
1.2.4	Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire	12	*66%*	Démarche de PLUiH en Cours qui devrait au travers notamment du règlement prendre en compte les objectifs CAE en parallèle du PCAET. Schéma directeur foncier (lutte contre l'étalement urbain / ZAN) Plateforme rénovation / Espace Faire / Alec / OPAH, …	Objectifs de rénovation visiblement pas compatibles avec l'atteinte des objectifs climatique Indicateurs de suivi récents (2021).	Prendre en compte les enjeux Climat Air Energie dans la stratégie Urbanisme / Habitat (Objectif PLUI / PLH compatible avec le PCAET) Disposer d'une stratégie pour la rénovation des locaux tertiaires Fixer des niveaux de performance élevés à atteindre pour les constructions et les rénovations des bâtiments Augmenter le nombre de permanences de l'Espace FAIRE Observer et évaluer la progression de la construction et de la rénovation performante sur le territoire > Fiche à ré-évaluer après PLUI
1.3	**Urbanisme**		**34%**			
1.3.1	Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols	12	*39%*	PLUI en cours de MAJ Prise en compte des aspects CAE dans le PADD Objectifs de limitation de l'étalement urbain / ZAN	Point d'attention sur la compatibilité des objectifs du PLUI avec ceux du PCAET	Mettre la politique d'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climat-air-énergie Transcrire les engagements climat-air-énergie dans les volets opposables des documents d'urbanisme Connaître et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée > Fiche à ré-évaluer après PLUI et notamment Règlement
1.3.2	Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement	5	*25%*	Des bonnes pratiques / implication du service énergie et TE dans les différentes opérations Test de l'outil CAPTEN (ville de Niort) + approche cycle de vie des projets > potentiel pour faire des choses	Pas d'outil Pas de document cadre Pas de stratégie CAE	POTENTIEL A VALIDER : la collectivité dispose t elle de terrain à vendre ? S'organiser pour bien piloter les opérations d'aménagement > Dialogue partenarial et pluridisciplinaire en interne et en externe (CAUE, ALEC, agence d'urbanisme, …) = liens entre les thématiques Commencer à adopter une approche multithématiques dans le diagnostic et la conception des projets urbains Elaborer un 1er document "cadre" pour systématiser la qualité environnementale des opérations maîtrisées par la collectivité Organiser la gestion des déchets des chantiers d'aménagement en partenariat avec les aménageurs (lien déchetterie du futur)
1.3.3	Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation	4	*32%*	Organisation Pas de frein à la rénovation	Action purement réglementaire des services instructeurs	Poursuivre et amplifier la formation / organisation du service pour une attention accrue sur la thématique CAE Diffuser de l'information à l'occasion des demandes d'autorisation et renvoyer systématiquement les personnes vers le CAUE ou les conseillers France Rénov Vérifier, autant que possible, le respect des exigences

I- Résultats par mesures de l'état des lieux TETE / Cit'ergie 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération au 06/03/2023
Référentiel 2021
Thèmatique : MOBILITÉ

Rouge = Score inférieur à 65%
Programmé à MAJ suite à définition du plan d'actions

		Potentiels	*% effectif*			
2	**Patrimoine de la collectivité**	**70**	***52%***	**Atouts / Forces**	**Faiblesses**	**Axes d'amélioration**
2.1	**Suivi et stratégie patrimoniale**		**56%**			
2.1.1	Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics	10	*64%*	Service énergie / compétence interne Connaissance du parc / suivi interne	Poste thermicien vacant pendant 1,5 ans Outils métier à mettre en place Bilan / communication	Remplacer le poste de thermicien (prévu) Mettre en place un outils de suivi efficace (SDE 22 en cours d'acquisition du logiciel Advizeo) Faire un bilan complet allant au delà de la réglementation Optimiser le suivi, l'entretien et l'exploitation des installations techniques (programme d'entretien / remplacement / optimisation > PPI) Synthétiser / communiquer sur les évolutions afin de mobiliser (profiter de la dynamique autour du plan de sobriété)
2.1.2	Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation	8	*43%*	Volonté de mettre des choses en place via notamment le décret Tertiaire De nombreuses actions en terme de rénovation (niveau BBC réno visé) Valorisation des CEE Schéma directeur Foncier Economique Plan de sobriété	Pas de stratégie patrimoniale formalisée	Mettre en œuvre une stratégie de rationalisation du patrimoine (SDI) Finaliser le diagnostic + PA Elaborer la stratégie dans une approche transversale CAE (Adaptation, QA, Matériaux biosourcés, …) Être ambitieux et opérationnel dans la stratégie de rénovation (Priorisation, efficacité des rénovations, PPI)
2.1.3	Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés	6	*61%*	Compétences internes Plusieurs projets "exemplaires" (niveau de performance visé, matériaux,) Bonnes pratiques Aides aux communes (via DAD / ALEC)	Pas de délibération Pas de document cadre Des dérives constatées sur certains projets (Golf)	Délibérer et inscrire les niveaux de performance dans un document cadre Définir des règles d'usages des bâtiments publics Définir des niveaux de performances ambitieux (Niveau conso, label, adaptation / confort d'été, risques, matériaux, …) Intégrer ces niveaux de performance dans les appels d'offres
2.2	**Valeurs cibles énergétiques et climatiques**		**50%**			
2.2.1	Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics	6	*44%*	Compétences internes Des actions de rénovation Plan de sobriété	Indicateurs Citergie NON complétés Visiblement problème de suivi des données Pas encore de plan d'action décret tertiaire	Important (70% des points) : Calculer les indicateurs en kWh/m2/an d'énergie primaire par catégories de bâtiments + kWh/m2 de bassin de piscine + suivi étiquettes DPE Poursuivre et amplifier la mise en place des actions de sobriété pour limiter les besoins en chauffage et climatisation Poursuivre et amplifier la mise en place d'actions d'efficacité
2.2.2	Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics	6	*44%*	Idem 221	Idem 221	Important (70% des points) : Calculer les indicateurs en kWh/m2/an d'énergie primaire par catégories de bâtiments + kWh/m2 de bassin de piscine + suivi étiquettes DPE Idem 221
2.2.3	Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics	10	*62%*	Plusieurs chaufferies bois Plusieurs bâtiments connectés au RC Filière bois interne	Suivi des indicateurs	Important (3/4 des points) : Calculer la proportion d'énergies renouvelables et de récupération dans les consommations de chaleur de la collectivité (50% des points accordé en attendant) Valider / prouver qu'il n'y a pas de gisement de récupération de chaleur fatale ni géothermie profonde Poursuivre et amplifier l'utilisation d'ENR
2.2.4	Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics	6	*41%*	6 installations de production PV en fonctionnement en 2021 Des projets a venir Identification des potentiel sur le patrimoine Lauréat de l'AAP Planification énergétique (cadastre solaire en cours)	Pas de délibération sur la décision de construire des installations de production d'électricité Faible part de la production par rapport à la consommation totale d'électricité du patrimoine de SBAA	Délibérer sur la décision de construire des installations Etudier l'intérêt de l'autoconsommation sur chaque projet Acheter de l'électricité 100% "verte" (respectant le critère d'additionnalité) Poursuivre et amplifier la création d'installation
2.2.5	Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics	6	*52%*	Plusieurs chaufferies bois et bâtiments connectés au RC Projet de démarche d'analyse des projets en boucle (cycle de vie)	Pas d'état des lieux ni cibles à atteindre en terme d'émissions de GES du patrimoine Indicateurs non suivi	Important (40% des points) : Compléter les indicateurs (onglet patrimoine de la grille d'indicateur TETE) Réaliser des Bilans Carbone en amont des projets structurant afin d'orienter les projets vers des solution bas carbone Poursuivre et amplifier la prise en compte de l'impact carbone des matériaux dans les projets de réhabilitation / construction (cycle de vie)
2.3	**Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments**		**48%**			
2.3.1	Optimiser l'éclairage public	2	*41%*	Un prestataire qui maitrise la gestion de l'éclairage public (outils de suivi, maintenance)	Pas de diagnostic Pas de suivi des indicateurs	Fiche à revoir / valider Y a t il un référent ? Un élu référent ? Compléter les indicateurs (25% des points) Réaliser un diagnostic incluant les caractéristiques techniques des équipements d'éclairage (photométrie, efficacité lumineuse, type de source...) Formaliser la stratégie de SBAA en terme EP (cela peut également avoir une dimension territoriale trame noir, extinction des enseignes, ...)
2.3.2	Economiser l'eau dans les bâtiments publics	10	*51%*	Suivi des consommations d'eau régulier pour les gros consommateurs (piscine) et annuellement pour les autres Service d'intervention en cas de fuite Pratique de la récupération / réutilisation des eaux pluviales sur certains bâtiments	Pas en mesure de fournir les indicateurs Pas de stratégie / objectifs de réduction des consommation d'eau	Compléter les indicateurs (30% des points) Réaliser un diagnostic précis des consommations d'eau et des conduites d'eau de l'ensemble des bâtiments publics Formaliser / Prendre la décision de vérifier et d'optimiser continuellement la consommation d'eau (instructions formalisées, note de service, objectifs, ...) Sensibiliser et informer les utilisateurs des bâtiments publics Mettre en place les actions
2.3.3	Gérer sa voirie durablement	1	*30%*	Demande des bilans SEVE dans les consultations Demande 1 innovation par an dans le marché à bon de commande	Pas de recensement / diagnostic de la voirie Pas de stratégie	Faire le diagnostic de la voirie communautaire Définir une stratégie voirie (directive / document cadre / référentiel + formation agents / élus) Poursuivre et amplifier la imitation de l'impact environnementale des matériaux de voirie

I- Résultats par mesures de l'état des lieux TETE / Cit'ergie 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération au 06/03/2023
Référentiel 2021
Thèmatique : MOBILITÉ

Rouge = Score inférieur à 65%
Programmé à MAJ suite à définition du plan d'actions

		Potentiels	*% effectif*			
3	**Approvisionnement énergie, eau, assainissement**	**76**	***46%***	**Atouts / Forces**	**Faiblesses**	**Axes d'amélioration**
3.1	**Organisation de la distribution d'énergie et services associés**		**45%**			
3.1.1	Optimiser le service public de la distribution d'énergie	4	*67%*	SBAA compétente pour les RC Compétence bien gérée par le SDE (élec et gaz) Commission consultative des services publics locaux	Absence de stratégie globale en matière d'optimisation / évolution des réseaux (lien avec les objectifs CAE)	Travailler l'intégration de critères d'efficacité et d'ENR vis à vis du SDE Définir et piloter une stratégie en matière d'optimisation des réseaux pour dialoguer plus efficacement avec les acteurs spécialisés Mettre en œuvre un programme localisé de maîtrise de l'énergie avec les gestionnaires/concessionnaires des réseaux
3.1.2	Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie	5	*28%*	Offre ENR HQE dans le groupement d'achats du SDE	Tout est à faire	Inciter à l'achat d'électricité renouvelable / production Développer / inciter aux développement de prestations en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergie renouvelable par les acteurs de l'énergie
3.2	**Production énergétique locale**		**36%**			
3.2.1	Récupérer la chaleur industrielle, pratiquer la cogénération, utiliser les réseaux de chaleur/froid comme vecteur	12	*27%*	Connaissance par le service énergie des entreprises présentant potentiellement un intérêt en terme de récupération de chaleur fatale + contacts / échanges avec certaines d'entres elles Apport de conseils aux porteurs de projet dans le cadre du COT ENR	Potentiel non connu Faible soutient au développement (à part conseil COT ENR)	Evaluer le potentiel de récupération de chaleur et de cogénération Soutenir les installations de récupération de chaleur industrielle et de cogénération sur le territoire (programmation énergétique, création de réseau / rencontre, promotion, aides financières)
3.2.2	Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement	12	*43%*	RC Brézillet géré en régie : 61% ENR sur 2021 RC géré par Dalkia : objectif de 78% ENR Repérage des potentiels de développement des ENR thermiques fait par l'ALEC en 2018	Indicateurs territoriaux calculés sur base des données 2015 >> à MAJ pour l'AUDIT	Valider le calcul des indicateurs Formaliser le potentiel de développement des RC sur le territoire Opter pour des technologies renouvelables pour les RC à venir (Bois, biogaz, …)
3.2.3	Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	8	*37%*	Augmentation de la production d'électricité renouvelable sur le territoire SBAA lauréat de l'AAP "planification énergétique" (cadastre solaire et soutien énergie citoyenne)	Manque de connaissance / suivi des indicateurs	Compléter les indicateurs Poursuivre et amplifier le soutient / développement des ENR électrique sur le territoire
3.3	**Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire**		**55%**			
3.3.1	Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)	6	*65%*	Recherche d'efficacité énergétique dans les contrats de DSP et fonctionnement régie	Abandon certification ISO 9011 et 14001	Compléter les indicateurs de la fiche Étendre la recherche d'efficacité à l'ensemble des sites (pas uniquement les plus gros consommateurs) Conseiller / Former les acteurs du secteur (installateurs sanitaires, …) Poursuivre et amplifier la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de production Inciter à faire des économies (tarification progressive, sensibilisation, ...)
3.3.2	Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement	12,00	*67%*	Recherche d'efficacité énergétique dans les contrats de DSP et fonctionnement régie	Abandon certification ISO 9011 et 14001	Compléter les indicateurs de la fiche Faire le claire sur l'existence ou non d'un potentiel de récupération de chaleur sur les installations (collecteur / STEP) Etendre l'analyse du potentiel de valorisation des boues à l'ensemble des sites Poursuivre la réalisation de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations
3.3.3	Optimiser la gestion des eaux pluviales	6	*47%*	Existence d'un PPRI Atlas DDTM indiquant les zones à risque Bonnes pratiques / prescriptions systématiques de rétention à la parcelle Zones à risques identifiée et interdites à la construction	Manque de cartographie des zones inondables Pas de schéma directeur assainissement /. Pluviale Peut / pas d'information du public	Réaliser le schéma directeur assainissement / pluviale Informer la population des enjeux et des solutions permettant de limiter le ruissellement Mener une politique ferme de prévention des inondations et de protection du milieu récepteur (PAPI, PPRI)
3.3.4	Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts	6	*40%*	TVB traitée dans le PLUI (OAP TVB) Actions de sensibilisation : Maison de la Baie / Réserves naturelles / zones natura 2000 Zéro phyto Adaptation des espèces plantées Restauration des zones humides	Pas / peu de chose faite sur l'éclairage nocturne Prise en compte transversale à mettre en place (PLUIn OAP, …)	Mettre en avant les impacts biodiversité du PCAET Sensibiliser à l'importance et à la fragilité de la biodiversité et aux enjeux liés aux espaces verts Réalisation d'une trame sombre (avec les communes) Appliquer et Inciter la gestion différenciée des espaces verts Prendre en compte la biodiversité dans une approche transversale (TVB, PLUI, coefficient biotope, ...) Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie (végétalisation, désimperméabilisation, ...) Suivre les indicateurs
3.3.5	Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets	5	*44%*	Incinérateur conforme à la réglementation d'après RA Unité de CSR Plate forme de compostage	Process / âge / capacité des installations ?	Effectuer un état des lieux du potentiel d'optimisation de la valorisation énergétique des déchets Poursuivre et amplifier la valorisation matière et énergétique liée au traitement des déchets

I- Résultats par mesures de l'état des lieux TETE / Cit'ergie 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération au 06/03/2023
Référentiel 2021
Thèmatique : MOBILITÉ

Rouge = Score inférieur à 65%
Programmé à MAJ suite à définition du plan d'actions

		Potentiels	*% effectif*			
4	**Mobilité**	**72**	***54%***	**Atouts / Forces**	**Faiblesses**	**Axes d'amélioration**
4.1	**Promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire et en interne**		**42%**			
4.1.1	Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire	10	*34%*	Service existant avec ressources et budget Observatoire des mobilités Des actions de promotion et conseil	Connaissance des parts modales (uniquement docmicile travail INSEE)	Formaliser une politique d'information sensibilisation à la mobilité durable Plus travailler avec les autres collectivités et les acteurs de la mobilité Amplifier la promotion territoriale de l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sous des formes et vers des cibles variées (télétravail, évènements, soutient financier varié, aménagements temporaires concertés...)
4.1.2	Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité	6	*54%*	Forfait mobilité / télétravail Bus pris en charge à 100% Plusieurs mesures incitatives (Assouplissement des horaires, télétravail, …)	Pas de suivi du parc et des consos	Réaliser un diagnostic des besoins et de la flotte de véhicules Formaliser clairement la politique de mobilité durable au sein de la collectivité Etablir une stratégie de décarbonation du parc de véhicule de la collectivité Communiquer / faire vire / développer l'utilisation du forfait mobilité durable Atteindre les objectifs et communiquer sur les actions engagées >> Compléter les indicateurs ≈ 25% de la note
4.2	**Rationalisation des déplacements motorisés**		**28%**			
4.2.1	Elaborer et faire appliquer une politique de stationnement volontariste	4	*43%*	Éléments de diagnostic fait dans le cadre du PDU Politique stationnement existante mais pas uniforme entre les communes Existence de parking relais en liens avec la ligne BHNS	Fiche non mise à jour Pas de stratégie uniforme sur le territoire	Prendre le temps de relire la fiche mesure et répondre aux questions sans réponse Poursuivre le développement des bornes de recharge Réserver des places multi usages et Vélo Poursuivre la plantation / ombragement des places de parking
4.2.2	Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public	2	*19%*	Eléments de diagnostic dans le PDU Passage de la ville de St Brieuc à 30 km/h	Fiche non mise à jour	Prendre le temps de relire la fiche mesure et répondre aux questions sans réponse Identifier les zones génératrices de déplacements et traversées par des flux importants Mettre en place des outils de gestion de traffic (lien avec les TC et l'intermodalité) Encourager / accompagner les commune au passage en zone 30, à la végétalisation, ...
4.2.3	Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire	6	*20%*	RAS	Tout est à faire	Affecter un interlocuteur sur le sujet au sein de la collectivité Commencer à identifier les flux de marchandises et les besoins
4.3	**Mobilité alternative**		**65%**			
4.3.1	Développer le réseau piétonnier	6	*26%*	Engagement SBBA dans le PDU à accompagner les commune dans leur plan piétons communal	Compétence communale	Elaborer un Schéma directeur piéton intercommunal Identifier les axes / rôle sur lesquels SBAA peut agir pour densifier et améliorer la qualité du réseau piéton sur le territoire (intermodalité, aménagements, infrastructures, règlement d'urbanisme, ...) Communiquer / sensibiliser sur la question
4.3.2	Développer le réseau et les infrastructures cyclables	16	*69%*	Schéma directeur existant (révisé fin 2021) avec budget Accompagnement des communes	Des discontinuités cyclables	Amplifier la consultation et l'information aux habitants / usagers (enquête, sondage, informations) Traiter les discontinuités Poursuivre la densification du réseau et limiter les détour (double sens, goulotte d'escalier, barrière pivotante, ...) Traiter les endroit dangereux Déployer une signalisation efficace Poursuivre et amplifier le déploiement des offres de stationnement vélo de qualité S'organiser pour suivre les indicateurs (30% des points)
4.3.3	Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité	14	*78%*	Offre structurée et diversifiée (réseau + TAD) BHNS (Phase 1, 2, et 3A en fonctionnement, phase 3B et C à venir)	Parc de véhicule	Poursuivre la décarbonation de la flotte de véhicules Poursuivre le déploiement de systèmes d'information en temps réel (attractivité du service, …) Associer les principaux générateurs de déplacement aux réflexions d'amélioration du service Poursuivre l'adaptation de la tarification aux enjeux sociaux Amplifier la communication
4.3.4	Développer l'offre multimodale et l'intermodalité	8	*65%*	PDU intégrant l'intermodalité PEM de la gare Exitance de parking relais Soutien co-voiturage Aide acahts et location vélo	Actions à poursuivre / amplifier	Allouer un budget au développement de l'intermodalité Faciliter le changement de mode de transport (parking relais, vélo dans les TC, …) Poursuivre et amplifier le développement de la voiture partagée (covoiturage, autostop organisé, ….) Accompagner les cyclistes avec des services associés au vélo (Stage apprentissage, vélo école, ateliers marquage, réparation, ...)

I- Résultats par mesures de l'état des lieux TETE / Cit'ergie 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération au 06/03/2023
Référentiel 2021
Thèmatique : MOBILITÉ

Rouge = Score inférieur à 65%
Programmé à MAJ suite à définition du plan d'actions

		Potentiels	*% effectif*			
5	**Organisation interne**	**46**	***55%***	**Atouts / Forces**	**Faiblesses**	**Axes d'amélioration**
5.1	**Gouvernance**		**67%**			
5.1.1	Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie	6	*77%*	1 chargée de mission TETE et PCAET Direction Transition écologique rattachée directement à la DGS (portage) Habitude de créer / fonctionner avec des GT	Prise en compte des problématiques CAE dans l'exercice de l'ensemble des missions à généraliser Suivi de la politique CAE / référentiel TETE à dynamiser (pas uniquement pour les visites annuelles)	Officialiser / amplifier / structurer le travail en transversalité (équipe projet TETE/PCAET) > répartir le suivi des mesures entre les différents correspondants Décliner finement les responsabilités et les référents CAE dans les services Compléter les fiches de poste de l'ensemble des agents avec des tâches en lien avec les objectifs climatiques Poursuivre / amplifier / systématiser une analyse DD / TE / CAE dans les différents GT (implication systématique des correspondant DD /CAE, grille de lecture des projets avec critères CAE, ...) Poursuivre le déploiement / augmentation du nombre de postes en liens avec l'atteinte des objectifs climatiques
5.1.2	Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie	6	*69%*	Pilotes / référents et élus identifiés Copil en place Comité partenarial PCAET existant	Non participation du président aux réunions (lancement)	Impliquer plus régulièrement les associations, organismes institutionnels, … (comité partenarial) Veiller à l'implication du COPIL dans la définition et la validation d'objectifs compatibles avec les enjeux climatiques Implication du président dans la démarche (Portage au plus haut niveau) Identifier et faire valider par le COPIL les besoins en appuis externe pour la mise en œuvre des actions Inciter le COPIL à communiquer largement sur la démarche auprès du territoire (habitants, …)
5.1.3	Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat Air Energie	6	*53%*	Guide de l'éco-agent Ateliers / animations Fresque du climat	Besoins de formaliser structurer la formation / prise en compte CAE dans les missions.	Formaliser le plan de formation/sensibilisation CAE des agents et des élus Accompagner les agents dans l'analyse de l'impact du Changement climatique sur leur activité Engager et motiver les élus et les agents (objectifs CAE par service, boite à idées, visite de sites ou autres collectivités, évènements festifs, ..)
5.1.4	Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie	8	*70%*	Instances et outils de suivi existant	Publication de l'évaluation annuelle des démarches CAE Dynamique de suivi Non actualisation régulière du PA	Mieux structurer / organiser le suivi annuel des mesures TETE, des indicateurs, et des fiches action PCAET-TETE Mieux communiquer en externe sur les résultats et le suivi de la démarche PCAET-TETE Intégrer les acteurs du territoire au dispositif d'évaluation (en plus du conseil de développement) Faire évoluer le PA annuellement au regard des avancés, difficultés, urgence d'agir.
5.2	**Finances et commande publique**		**38%**			
5.2.1	Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget	12	*31%*	Conscience de la nécessité de réaliser une évaluation climat du budget Recherche et utilise les financements (ADEME, FEDER, …) > 1 poste de hargé de mission des partenariats financiers	Besoin de formation / structuration vis à vis de l'évaluation Climat du budget	Sensibiliser les élus et former les équipes à la prise en compte de la politique climat-air-énergie dans le processus d'élaboration budgétaire Attribuer un budget pour la politique climat air énergie Réaliser chaque année une évaluation climat du budget Être cohérent dans sa politique de soutien financier (acter de ne pas subventionner des projets en contradiction avec les enjeux climatiques, eco-conditionner / bonifier les aides sur des critères CAE)
5.2.2	Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique	8	*49%*	Une volonté d'aller vers une commande publique éco-responsable SPASER en cours de rédaction Deux agents en charge des achats responsables SBAA adhère au RESECO	Formation agents et élus (vision analyse de cycle de vie, énergie grise, …) Pas de document cadre Pas de listing des fournisseurs locaux	Essayer de compléter les indicateurs (15% des points) S'organiser et mobiliser en interne (formation agents référents et sensibiliser élus et services) Poursuivre , et généraliser la démarche de sobriété engagée sur les véhicules et le mobilier Se servir de la cartographie des achats pour identifier les actions simples à mettre en place rapidement Favoriser / imposer / conseiller l'utilisation des plateformes locales de distribution Adopter une délibération définissant un plan pour les achats responsables, recenser les pratiques, effectuer un état des lieux de la production locale (avec SPASER) Améliorer progressivement la qualité environnementale des achats (produit locaux, respectueux, ..)

I- Résultats par mesures de l'état des lieux TETE / Cit'ergie 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération au 06/03/2023
Référentiel 2021
Thèmatique : MOBILITÉ

Rouge = Score inférieur à 65%
Programmé à MAJ suite à définition du plan d'actions

		Potentiels	*% effectif*			
6	**Coopération, communication**	**99**	***50%***	**Atouts / Forces**	**Faiblesses**	**Axes d'amélioration**
6.1	**Stratégie de coopération et de communication**		**75%**			
6.1.1	Développer une stratégie partenariale multi-niveaux	6	*80%*	Acteurs identifiés Coopération inscrite dans les fiches de poste Coopération effective sur plusieurs projets (réseau PCAET / Réseau TE DDTM22 / Projet déshydratation / …) Mise en place d'un réseau des DGS avec offre de formation aux transitions Convention avec CMA et CA Charte PCAET	Poursuivre et surtout amplifier les actions	Identifier et cartographier les acteurs clés (privés et publics, internes et externes) à associer Commencer à échanger et s'impliquer dans des projets à l'échelle extra-locale Poursuivre et amplifier les actions notamment celles établies via les conventions avec les chambres afin qu'elles soient compatibles avec les objectifs climatiques >> aller beaucoup plus loin Renforcer l'aspect QA Renforcer / relancer / animer / la charte PCAET avec des objectifs engageants
6.1.2	Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité	4	*78%*	Visiblement bonne pratique de la coopération avec les communes membres sur les projets en lien avec les enjeux CAE > A poursuivre et amplifier Réseau de correspondant DD dans les Communes	Actions à poursuivre et amplifier	Clarifier / définir le rôle de chacun EPCI / Communes vis à vis des enjeux CAE Mettre en place un / des outils d'animation / suivi avec les communes membres Réflexion sur de nouveaux outils juridico-financiers pour faciliter le passage à l'acte des communes (Faisabilité d'un fonds local issu des ressources générées par le développement des ENR, SPL rénovation, ...)
6.1.3	Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire	4	*65%*	Connaissance des besoins en information et identification des différents publics cibles (habitants, entreprises, locataires de logements sociaux, promoteurs...) Ressources et budget mobilisé à la demande des services Informations sur le site internet de SBAA Palette d'outils variés en fonction des cibles	Pas de plan / budget annuel CAE / DD (en fonction des projets)	Etablir un plan de communication PCAET / TETE Communiquer / faire le lien entres les différentes politiques de la collectivité et le PCAET - TETE Amplifier la communication sur des projets exemplaires en matière de lutte contre le changement climatique (en plus des ENR) Se positionner / trancher sur la tenue / soutient à des évènements uniquement compatibles avec les objectifs CAE Être exemplaire lors de la tenue d'évènements / réunions (pas de jetable, ...) Contrôler et évaluer l'efficacité du plan de communication Identifier la perception qu'ont les habitants et acteurs des SBAA vis à vis du DD / CAE
6.2	**Bâtiments résidentiels et tertiaires**		**53%**			
6.2.1	Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier	11	*52%*	Bonne connaissance des acteurs du bâtiment et de l'immobilier Informe via Alec (programme actimmo), CMAR Guide des aides habitat	Absence d'information sur la vulnérabilité	Voir comment engager plus les bailleurs dans l'atteinte des objectifs du PCAET de SBAA (référentiel de rénovation, niveau minimum, charte, opérations exemplaires, …) Disposer d'une stratégie de mobilisation des professionnels du bâtiment et de l'immobilier formalisée
6.2.2	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	6	*50%*	Démarche Renov'action et Programme SLIM Aides financières à la rénovation Existence d'OPAH Elus sensibilisés Acteurs visiblement déjà mobilisés sur la partie logement Précarité traité dans le PLH (Quid du PLUI)	Identification des acteurs de la précarité Pas de diagnostic précis Précarité énergétique à l'échelle du territoire Pas de réelle stratégie dédiée à la précarité énergétique : logement ET mobilité (principalement le SLIME) => Manque volet mobilité	Cartographier / lister l'ensemble des acteurs pouvant agir sur la précarité énergétique sur le territoire Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité sur le territoire (s'approprier et approfondir les données GEODIP de l'ONPE) Confirmer et renforcer l'engagement de la collectivité par l'adoption d'une stratégie de lutte contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité (enjeux transversale et objectifs) S'assurer de la prise en compte effectif et à la hauteur des enjeux de la précarité dans les documents cadre en cours (PLUI, programme ANRU, ...) Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation / information / accompagnement et les étendre à la mobilité Poursuivre et amplifier les aides et accompagnement (travaux de rénovation, ...)
6.2.3	Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement (habitat individuel et collectif)	10	*81%*	Dispositif structuré d'accompagnement de la rénovation énergétique Espace info Habitat + réseau partenaires : ALEC + ADIL + CAUE + SOILIHA et Urbanis (opérateurs ANAH)	Manque indicateurs de la mesure	Compléter les indicateurs (20% des points) Poursuivre et amplifier le nombre de conseils et les aides et viser des niveaux de rénovation PERFORMANT
6.2.4	Accompagner les acteurs du secteur tertiaire pour la rénovation et la construction durable de leurs locaux	8	*23%*	Engagement dans le programme SARE (petit tertiaire) Animation du fond chaleur Prédiag énergie réalisé sur demande des entreprises par le service énergie Schéma Durable du Foncier Economique en cours de finalisation pour février 2023 (limiter l'étalement urbain, mise en relationECI, rationalisation des surfaces) Projet d'intégrer des critères énergétiques et de consommation d'espaces aux aides octroyées	Pas de lieu d'accueil pour les acteur économique (en terme de réduction des consommation et rénovation) Aides existantes mais pour le moment pas orientées / compatibles avec les objectif CAE (rénovation performanet, matériaux biosourcés, ...) Pas réellement d'incitationà la limitation des consommatons Pas d'action de coopération / mise ne réseau des acteurs tertiaires (RAS vis à vis du tertiaire > 1000m2 à part information sur le décret tertiare	> Voir si la plate-forme de la rénovation énergétique est susceptible d'accompagner la rénovation du tertiaire ? Partenariat avec la CMA (finacement d'un poste dédié) ? > Mettre en relation les disponibilités (recensement de bureaux délaissés/inoccupés) et les besoins en bureaux (Schéma durable du foncier économique) > Sensibiliser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'utilisation sobre des technologies numériques, de l'éclairage, des équipements de réfrigération dans les commerces... (gyide des bonnes pratiques, ...) > Inciter à la mise en place d'un système de management de l'énergie > Mobiliser / engager les acteurs économiques au traver la signature et lanimation d'une charte d'engagement > Initier ou inciter à la mise en place d'acahts groupés (énergie, matériaux, ...) > Poursuivre le développement d'espace de co-working sur le territoire. > Voir comment suivre le respect des obligatoin réglementaire du décret tertiaire sur le territoire de SBAA Demain quel accompagnement pour le tertiaire > 1000 m2 ?

I- Résultats par mesures de l'état des lieux TETE / Cit'ergie 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération au 06/03/2023
Référentiel 2021
Thèmatique : MOBILITÉ

6.3	**Acxtivités économiques**		**32%**			
6.3.1	Favoriser les activités économiques durables	8	*34%*	Travail en transversalité du service DevEco avec les autres services de la collectivité (réhabilitation friche de quintin, mise en œuvre du programme TER, plan de sobriété et conseil aux entreprises en matière d'optimisation énergétique (SARE, Fond chaleur, Tremplin, ...), projet TEOMI. Idem 624 : Stratégie Dev Eco en cours de redéfinition + fond chaleur + prédiag énergie + critères énergétique et consommation d'espace dans les aides + schéma foncier économique en cours de finalisation pour fev 2023 Actions déchets menées avec les partenaires institutionnels CMA, CCI) Monter en compétence interne (5 agents + élu) sur le thème de l'économie circulaire Structuration d'une démarche d'EIT en cours	Absence de Stratégie DEV Eco compatible avec les enjeux CAE (en cours de MAJ) Absence d'argumentaire CAE vis a vis des entreprises Pas de recensement des bonnes pratiques Pas de référentiel Qualité / Environnement pour les ZAE Absence de cadre (Charte / CCTP / règlement appel à projet) pour formaliser l'engagement des entreprise dans une démarche EIT / ECI	Formaliser un argumentaire / plan de communication pour inciter les entreprises à mettre en place des actions en faveur de la transition énergétique et climatique Recenser les entreprises ayant des bonnes pratiques ou dont les activités concourent activement aux enjeux CAE Former / inciter à la formation les développeurs d'entreprises sur les enjeux CAE Améliorer la qualité et la mixité des zones d'activités économiques
6.3.2	Développer un tourisme durable	4	*45%*	Labélisé Qualité tourisme en 2021 avec 8 critères validés sur 10 pour la partie DD Prestataires ayant une démarche écoresponsable identifiés (Petit futé Bretagne) Quelques actions de sensibilisation des touristes dont actions pédagogiques (a renforcer / développer) Eco-responsabilité des évènements organisés Informations sur les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et activités à faible mobilité (randonnées, ...) Opportunité d'aller plus loin : Stratégie touristique en cours de définition	Formalisation de la vulnérabilité du secteur aux impacts CAE Sensibilisation / formation des acteurs aux enjeux CAE Identification / encouragement des structures labélisées Orientations stratégiques prenant en compte les enjeux CAE à définir / formaliser	Prendre en compte les enjeux DD / CAE / Adaptation dans la future stratégie touristique Poursuivre l'identification des enjeux et des bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire Formaliser l'engagement de l'OT dans sa démarche éco-responsable et le communiquer Sensibiliser / former les acteurs pro aux enjeux DD/ CAE (dont démarche de labélisation) Amplifier la sensibilisation / responsabilisation des touristes Amplifier encore / développer l'aspect rando pédestre / vélo Créer une taxe locale sur les prestations touristiques et de loisirs pour financer des projets d'adaptation sur le territoire Encourager / accompagner la labélisation des zones de baignade
6.3.3	Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie	6	*21%*	Soutien financier à la recherche et projets collaboratifs R&D des pôles de compétitivité (mais visiblement pas orienté CAE) ex : APIVALE et QUALIF'R	Pas de liste des acteurs de la recherche et de l'enseignement sup et pro susceptibles de mener des projets CAE Pas de proposition d'être un territoire test / pilote sur des projets de recherche CAE Visiblement pas réellement de critères CAE discriminant dans le choix des exemples de projets aidés	Identifier et rencontrer les acteurs (privés, recherche, …) susceptibles de mener des projets en liens avec les enjeux CAE Mettre en place une veille sur les appels à projet CAE à relayer aux acteurs identifiés Formaliser l'engagement de la collectivité dans le soutien des projets des acteurs privés Se positionner comme territoire test / pilote sur des projets de recherche CAE S'investir et se mobiliser concrètement sur des réalisation ambitieuses ayant de fort impacts en terme CAE (choix des projets aidés) Être membre d'un pôle de compétitivité axé CAE Se positionner clairement contre les grands projets nuisibles en matière d'impact CAE
6.4	**Agriculture, forêt**		**33%**			
6.4.1	Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable	12	*38%*	PAT en cours de réalisation Actions sur le gaspillage alimentaire Défi alimentation positive	Volet énergie, GES, polluant du diag trop général Volet adaptation au CC pas assez pris en compte Des leviers qui ne font pas partie des compétences directes de SBAA (ex : restauration collective)	PAT en cours : valider la conformité du diagnostic et le niveau de concertation avant l'audit Finaliser le Diagnostic du PAT tout en veillant à ce qu'il réponde aux critères du référentiel TETE Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation (réunions publiques, films, intervenants extérieurs, théâtre, expos, défis Foyers à alimentation positive…) Travailler à la reterritorialiser l'alimentation de la collectivité et contribuer à sa résilience alimentaire (accompagnement diversification des productions, favoriser les regroupements de producteurs, fermes urbaines, jardins partagés, liens réseau santé alimentation, actions de sensibilisation, ...) Bien que la restauration collective soit une compétence communale, voir comment poursuivre et amplifier les actions d'accompagnement des communes pour le respect et le dépassement de la loi Egalim
6.4.2	Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés	6	*23%*	SBAA propriétaire de 96 ha de fôret Bonnes pratiques sur la gestion du patrimoine de la collectivité	Tout est à faire d'un point de vue CAE/DD à l'échelle territoriale	Compléter l'indicateur % de forêts certifiées Sensibiliser élus, services et acteurs du territoire aux enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés Réaliser des diagnostics, connaître les enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés sur son territoire Formaliser la stratégie dans des documents de planification dédiés à la forêt et dans les documents d'urbanisme (plan de préservation et de valorisation de la forêt) Promouvoir, soutenir la création d'un filière bois-construction Poursuivre le développement de la filière bois-énergie
6.5	**Société civile**		**59%**			
6.5.1	Mobiliser la société civile en développant la concertation	6	*87%*	Culture de la collaboration (déchetterie du futur, comité partenaires et groupe citoyens pour le PDU, Conseil de développement, BHNS, TEOMI, …) Une chargée de mission concertation De nombreuses concertations organisées	/	Poursuivre et amplifier / améliorer l'organisation / de la politique de concertation et identifier les axes de travail Impliquer la population au moins 3 fois par an sur des sujets stratégiques CAE/DD Mettre en place un budget participatif DD/CAE Poursuivre l'amélioration des délais et moyens alloués Suivre, rendre publique et communiquer sur les résultats des concertations
6.5.2	Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité	6	*39%*	Plusieurs personnes en charge de la sensibilisation (ambassadeurs, maison de la Baie, réserve naturelle) Plusieurs actions de sensibilisation (énergie, déchets, consommation) Soutient démarche défi énergie et alimentation Mise en place du comptoir du réemploi et du recyclage	Agents non formé au changement de comportement Pas de budget clairement identifié ni de lieu dédié Pas de promotion d'outil de calcul d'impact carbone Manque de transversalité dans les thématiques traitées Peu / pas d'action pour limiter l'impact de la publicité Pas de stratégie en terme d'incitation à la consommation responsable	Former les agents en charge de sensibilisation aux changements de comportements Définir et faire voter un budget dédié à la sensibilisation aux enjeux CAE Poursuivre et amplifier le soutient aux démarches collectives sous forme de défi (énergie, alimentation, déchets) Inciter les habitants à calculer leur empreinte carbone Encourager / inciter à une prise en compte transversale des enjeux lors des manifestation (alimentation, énergie, déplacement, ...) Inciter les relais d'opinions à organiser leurs évènements de façon éco-responsable (guide, promotion active de l'aide que peut apporter le service déchets, ...) Développer des opérations pilotes en partenariat avec des enseignes du territoire (Leroy Merlin, ...) Travailler à limiter l'impact de la publicité (Distribution STOP PUB, restriction des affichage lumineux, ...) Poursuivre et amplifier les circuits de proximité (lieux d'échange / troc, monnaie locale, ...)

I- Résultats par mesures de l'état des lieux TETE / Cit'ergie 2022 de Saint Brieuc Armor Agglomération au 06/03/2023
Référentiel 2021
Thèmatique : MOBILITÉ

6.5.3	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance	2	*35%*	Relais démarche éco école Interventions des agents (sur sollicitation) Présentation de la politique CAE de SBAA aux référents DD des collèges et des lycées Ville de SB engagée dans le programme WATTY à l'école Organisation d'un défi jeune pour le climat sur Instagram Certaines écoles du territoire engagées dans une labélisation éco-école Projet d'organiser un challenge des eco-délégué (4eme et 2de)	Pas de budget dédié Information auprès des professionnels, des enseignants et professionnels de la petite enfance Pas de proposition d'implications des élèves dans les projets CAE (concours de dessin, vidéo, …) RAS pour le moment sur la mise en place de lignes pédibus ou cyclobus ou PDES Pas d'intéressement	Établir et voter une budget Poursuivre et amplifier les rencontres avec les acteurs locaux de l'éducation et la petite enfance et s'organiser pour mener des actions communes (initier avec collèges et lycées) Amplifier les actions de sensibilisation CAE et éco-citoyenneté (évènement, défi, visites, ...) Proposer aux élèves de s'impliquer dans les projets CAE de la collectivité (concours de dessin, vidéo, ...) Encourager / inciter les écoles à s'engager dans une labélisation éco-école Encourager / accompagner la mise en place de ligne pédibus / cyclobus / PDES Travailler à la pérennisation / massification de la sensibilisation sur l'ensemble des cicles > Définition du programme / stratégie (intégration dans projet pédagogique globale, intéressement aux résultats) Faire et faire savoir (communiquer largement.

CONSEIL de DÉVELOPPEMENT
DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Des regards citoyens
qui contribuent à l'avenir du territoire

Sensibiliser au changement climatique

Quels leviers pour encourager les changements de pratiques sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération?

Septembre 2023

Contexte de la saisine

En 2018, le Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc avait été sollicité par Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) afin de remettre un avis sur son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours de finalisation. A cette occasion, le conseil avait notamment souligné la nécessité de partager ce plan plus largement pour obtenir l'adhésion de tous : communes, citoyens, acteurs économiques...

Depuis la transmission de cet avis, le Conseil de développement a pu participer à plusieurs réunions de suivi du PCAET en présence de M. Labbé, Vice-Président en charge de la transition écologique à SBAA à partir de 2020. Ces rencontres ont permis de suivre l'avancement du plan et de rappeler régulièrement les préconisations émises par le Conseil en 2018.

L'évaluation à mi-parcours du PCAET engagée en 2022 semble répondre partiellement à ces préconisations puisqu'elle a impliqué différents services de l'agglomération ainsi que le comité des partenaires. Dans ce cadre, SBAA a également saisi le Conseil de développement de l'agglomération en novembre 2022.

Cette saisine porte sur le volet sensibilisation et communication du PCAET. En effet, plusieurs actions visent à la sensibilisation et à la mobilisation des citoyens autour des thématiques abordées par le plan et touchent aux compétences de l'agglomération : mobilité, énergie, eau, déchets... Ces actions ont cependant peiné à trouver leur public et à se concrétiser au cours de ces premières années de mise en œuvre. Ainsi, SBAA a demandé au conseil de développement d'identifier les freins et les leviers à la mobilisation des citoyens et de faire des propositions afin d'adapter les actions existantes ou d'identifier de nouvelles actions.

Cette publication reprend les principaux constats et préconisations qui ont émergé du travail réalisé par les membres du conseil de développement. Ces conclusions n'ont pas vocation à détailler la mise en œuvre opérationnelle de projets. Elles constituent des propositions pouvant aider à l'orientation et l'amélioration de l'action publique et à mobiliser un large public autour de l'action climatique.

Présentation Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Les établissements publics de coopération intercommunale (agglomération, communautés de communes...) de plus de 20 000 habitants, désignés coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire, ont l'obligation d'élaborer un PCAET. Celui de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été officiellement adopté le 26 septembre 2019.

Le PCAET s'impose notamment à certains documents de planification comme le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le Programme Local pour l'Habitat (PLH) ou encore le Plan de déplacement urbain (PDU).

Il doit définir des actions afin de répondre à des objectifs nationaux fixés pour 2030 tout en tenant compte des spécificités locales. Trois objectifs principaux doivent être atteints :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à 2010 et augmenter de 5% la séquestration carbone des sols, des forêts et des matériaux d'origine végétale ou animale.
- Baisser de 20% les consommations d'énergies par rapport à 2010 et augmenter de 20% la production d'énergies renouvelables.
- Lutter contre la pollution atmosphérique en réduisant notamment les oxydes d'azote et les particules.

Le PCAET 2019-2025 de SBAA comprend 48 actions réparties par secteur d'activité. Ces actions sont regroupées sous 6 orientations :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique
- L'exemplarité des collectivités
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant

Où en est-on sur le territoire?

- Evolution des émissions de GES global

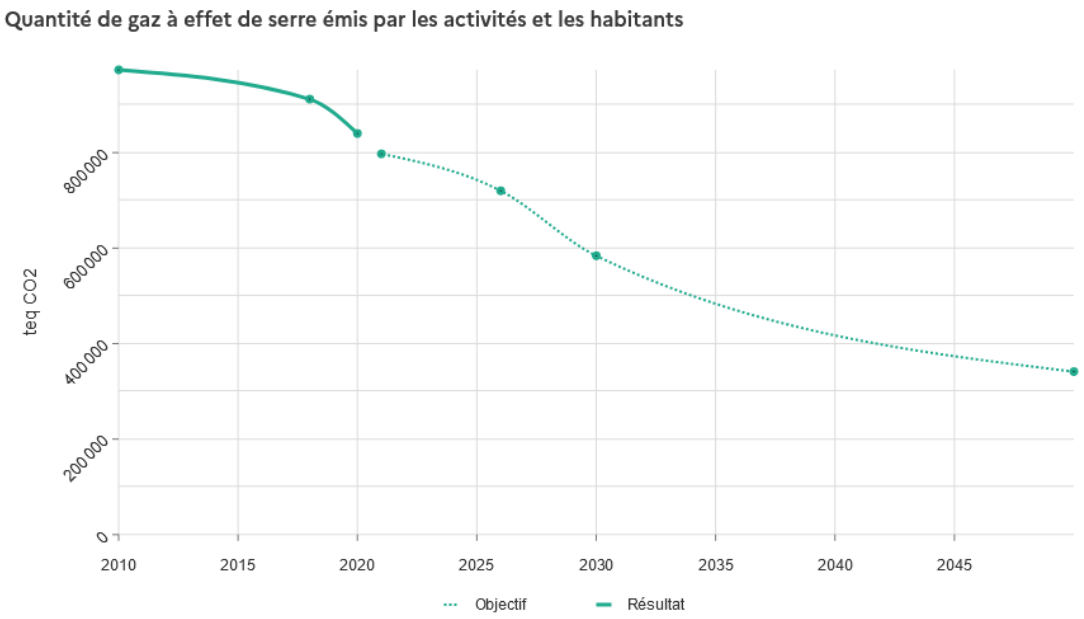

- et par secteur d'activité

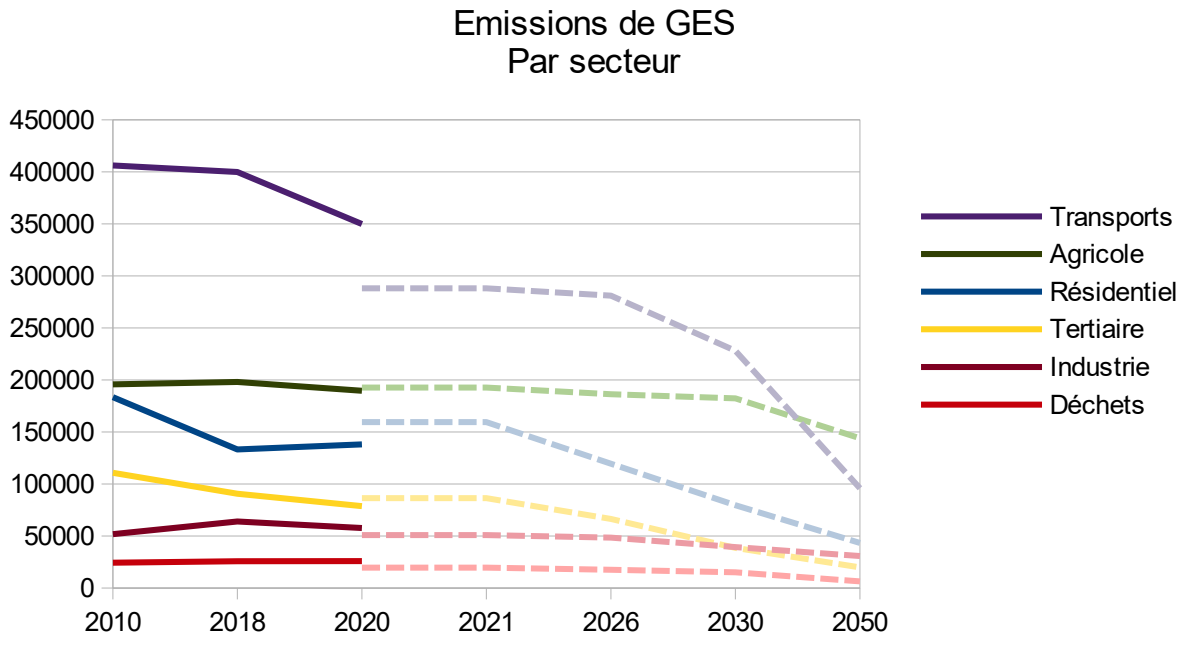

- Consommation d'énergie par énergie

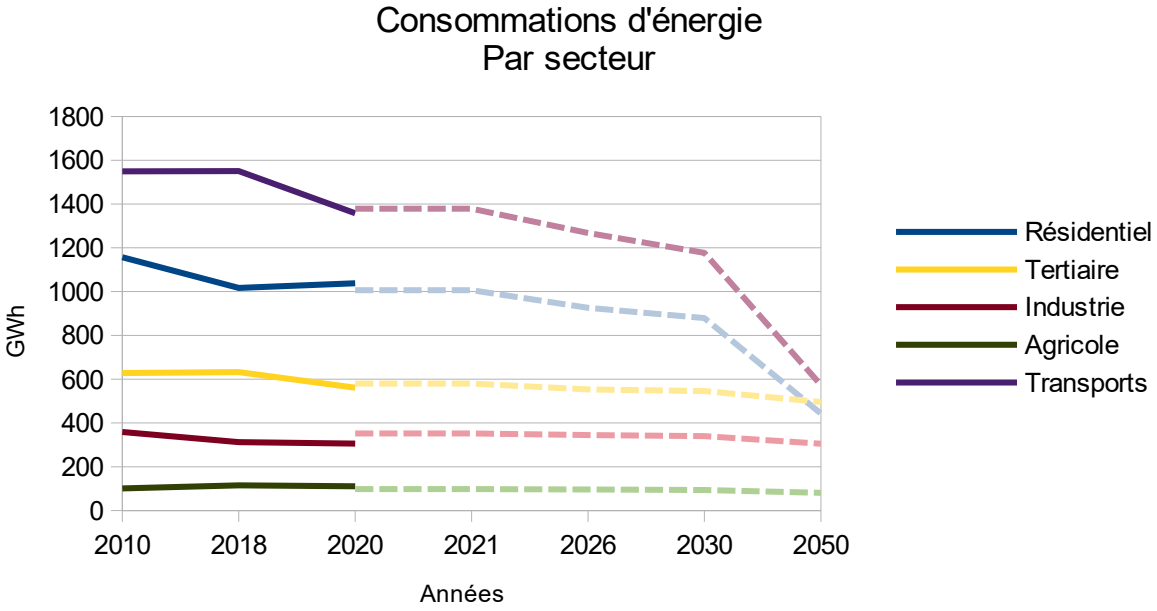

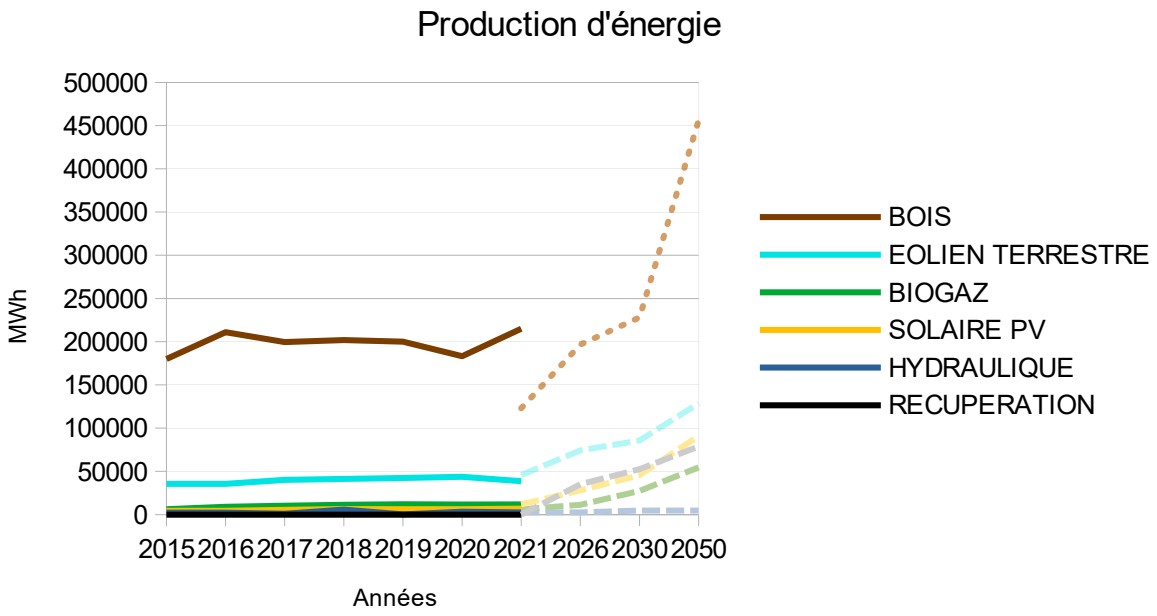

- Production d'énergie par filière de production

Constats

1 - Des difficultés à toucher des publics "éloignés"

Le PCAET comporte huit fiches actions portant sur la sensibilisation sur les sujets du changement climatique, de l'énergie, de la qualité de l'air, des économies d'eau, de la prévention des déchets et plus largement de la préservation de l'environnement. Ces fiches portent elles-mêmes plusieurs actions et événements de sensibilisation pilotés par Saint-Brieuc Armor Agglomération en interne et en externe. Parallèlement à ces actions prévues au PCAET, des communes, associations mais aussi acteurs privés du territoire déploient des actions sur ces mêmes thématiques. De nombreux supports d'information et de communication sont également produits à des échelles nationales et locales.

Ainsi, de nombreuses initiatives de sensibilisation sont proposées mais les acteurs rencontrés partagent tous une difficulté commune : mobiliser un nombre de personnes suffisant et sortir du cercle des citoyens déjà intéressés et sensibles au sujet pour justifier d'un impact réel sur les changement de pratiques.

Cette difficulté a deux conséquences. Tout d'abord, un épuisement des acteurs à l'origine de ces actions qui ont le sentiment de dépenser beaucoup d'énergie afin d'organiser et communiquer sur leurs actions pour un résultat anecdotique, voire nul lorsque aucune personne ne se présente aux animations organisées. Cet épuisement est renforcé, pour les acteurs associatifs, par la nécessité de "faire du chiffre" pour obtenir des financements.

Par ailleurs, les effets attendus portent sur les changements de pratique, la réduction de la consommation d'énergie, la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la consommation d'eau. Ces objectifs ne pourront être mesurés de façon sensible qu'avec un changement massif des habitudes de la population. Or, en ne touchant que des personnes dont les pratiques ont déjà évolué, l'agglomération mobilise ses ressources pour un effet très faible.

2 - Des changement de pratiques beaucoup moins massifs sur le sujet de la mobilité

Le questionnaire grand public diffusé par le Conseil de développement portait sur les différentes thématiques abordées par le PCAET afin de mesurer les évolutions de pratiques en fonction des sujets. Des marges de progression très nettes apparaissent sur le sujet de la mobilité par rapport aux autres thématiques. Alors que les déplacements sont la première source d'émission de GES sur le territoire, seulement 40% des répondants ont engagé des changements dans leurs habitudes de mobilité. On peut supposer que ce chiffre est plus faible parmi la population générale, les répondants au questionnaire étant certainement des personnes sensibles à la question.

Le report modal porte sur les modes doux (vélo, marche, trottinette...) plutôt que sur les transports en commun. La souplesse qu'offrent ces modes est perçue comme plus pratique que les transports en commun ou le covoiturage qui imposent parcours et horaires. La question de la praticité reste cependant le frein principal aux changements dans le domaine de la mobilité, vélo

inclus.

Le sentiment de dangerosité est également un frein important au report sur les modes doux et ce sentiment est exacerbé chez les plus de 60 ans (plus de 65% trouvent la pratique du vélo dangereuse pour seulement 25% chez les 18-29 ans). Le coût est évoqué à la marge mais plus fortement que pour les transports en commun. Ce frein est plus particulièrement présent chez les 18-29 ans, certainement du fait de devoir s'équiper pour la première fois.

3 - Des freins et leviers impactés par l'âge, le genre et la thématique abordée auxquels l'information générique ou grand public ne répond pas

Les réponses au questionnaire viennent confirmer une hypothèse : les freins et les leviers pour engager des changements de pratiques sont très variables en fonction de l'âge, du genre et de la thématique abordée. La communication générique, qui donne le sentiment de toucher un nombre important de personnes par sa large diffusion, risque de ne produire que très peu de changements puisqu'elle ne permet pas de lever les freins spécifiques. Nous donnons ici quelques exemples d'attentes et besoins variés.

Chez les actifs, la question de la praticité et du temps disponible apparaît comme le frein principal sur l'ensemble des thématiques. Dans un quotidien "bien huilé", toute évolution peut être perçue comme un effort se faisant au dépend du temps libre, de repos ou de loisirs. La vie familiale implique aussi de convaincre et de faire évoluer les habitudes de l'ensemble du ménage.

Sur le sujet de l'eau les leviers cités sont beaucoup plus variés que sur les autres thématiques et portent plus sur l'équipement des ménages en dispositifs d'économie (mousseurs, utilisation des eaux grises...). Les messages de sensibilisation anciens sur ce sujet, alliés à la sécheresse de 2022, semblent avoir convaincu le plus grand nombre de la nécessité d'économiser l'eau. Cependant, en dehors des "petits gestes" du quotidien, les répondants semblent désemparés quant aux solutions pour aller plus loin.

Enfin, sur la thématique de l'alimentation ou des déchets, les leviers évoqués par les répondants portent sur l'adaptation de l'offre. Les changements de pratiques ne peuvent pas uniquement reposer sur le consommateur final puisque tous les messages de sensibilisation ne porteront leurs fruits que si les citoyens peuvent accéder à une offre en cohérence. La capacité d'accès va dépendre de l'existence d'une offre sur le territoire (magasins vrac par exemple), mais aussi des prix proposés ou encore de la praticité de cette offre (horaires d'ouverture, possibilité de livraison...). Ainsi, sur ces thématiques, l'action de la collectivité est plus attendue dans l'accompagnement des producteurs et distributeurs.

4 - Des actions déjà mises en œuvre montrent leur efficacité sur les déchets et l'énergie

Les thèmes sur lesquels les changements de pratiques sont les plus significatifs sont l'énergie et les déchets. Différents facteurs peuvent expliquer ces évolutions.

Tout d'abord, il s'agit des deux thèmes sur lesquelles l'agglomération a mis en place un vrai service

de sensibilisation et d'information du grand public à travers des ambassadeurs du tri pour les déchets et un partenariat avec l'ALEC sur la question de l'énergie. La force de ces stratégies, au regard des réponses au questionnaire et des entretiens menés réside dans l'accompagnement humain et personnalisé qui est offert. Dans les deux cas, il est possible d'avoir un échange en face à face autour des problématiques et questionnements propres à chaque ménage ou entreprise. Les intervenants de ces deux services sont également mobiles : ils se déplacent dans les structures, dans les différentes communes du territoire et sont présents sur les espaces publics.

Enfin, dernier élément commun, sur ces deux thèmes, les changements de pratiques sont encouragés par un attrait concret avec une aide financière plus ou moins directe. Dans le cas de l'énergie, des aides nationales sont versées directement aux ménages mais, sans aller jusqu'à de gros travaux de rénovation, les changements de pratique permettent également une diminution des dépenses énergétiques. Dans le cas de déchets, l'offre des composteurs à prix réduit peut avoir un effet incitatif puisqu'il facilite le passage à l'acte mais montre également un geste concret de la collectivité en direction du citoyen.

Ces actions qui fonctionnent et existent depuis plusieurs années pourraient servir d'inspiration pour la mise en place d'action de sensibilisation et d'accompagnement dans d'autres domaines.

5 – Des disparités entre les indicateurs de succès du PCAET et les résultats des actions menées

Il existe une dissonance entre les mesures de succès des actions de sensibilisation, établies par les indicateurs de participation d'une part, et les véritables objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) d'autre part. Les indicateurs de participation se concentrent souvent sur des critères quantitatifs tels que le nombre de participants à des événements environnementaux ou le taux de présence aux animations organisées. Ces indicateurs, bien qu'ils puissent offrir une vision immédiate de l'engagement apparent du public, ne capturent pas toujours la véritable portée des efforts déployés, ni les résultats concrets à long terme.

D'un autre côté, les objectifs du PCAET sont généralement axés sur des changements durables en matière de comportement, de consommation d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs nécessitent des transformations plus profondes dans les habitudes de vie, de travail et de consommation des individus. Cependant, la simple augmentation du nombre de participants à des événements environnementaux ne garantit pas nécessairement l'adoption de ces changements.

La déconnexion entre ces deux aspects crée une situation où les efforts sont principalement dirigés vers la maximisation des chiffres de participation, alors que les véritables résultats environnementaux attendus nécessitent un changement culturel et comportemental beaucoup plus vaste. En conséquence, même si le nombre de participants augmente, les effets réels sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple, peuvent rester insignifiants en raison de l'absence de transformation significative des pratiques au sein de la population.

Préconisations

1 - Aller vers le public

Cette première préconisation nous semble essentielle puisqu'elle est ressortie très fortement tout au long des travaux du Conseil sur le sujet. Comme évoqué plus haut, il parait difficile de mobiliser de nouveaux publics sans changer de méthode. Aller vers les citoyens peut revêtir plusieurs formes.

La présence dans le quotidien des habitants est le premier levier identifié. Cela implique de créer de nouveaux liens et partenariats en dehors du cercle habituel des associations du champs environnemental. Il peut s'agir de commerces locaux, comme cela a déjà été expérimenté à Trémuson, ou bien de clubs sportifs, de centres sociaux ou encore de festivals. La présence sur l'espace public est également importante. Les sorties d'écoles sont par exemple identifiées comme un lieu intéressant par les agents des communes interrogés.

Des kiosques pourraient être installés avec des animateurs présents pour mettre en avant les initiatives du PCAET. Ces espaces offrent également l'opportunité de recueillir les préférences et commentaires des citoyens, ainsi que de dispenser des quiz pour évaluer leur compréhension des sujets abordés. Une approche pourrait consister à proposer des versions condensées de sondages thématiques très rapides que les citoyens peuvent choisir. Des jeunes du territoire, étudiants notamment, pourraient être mobilisés pour ces actions. Dans le cadre de projets d'aménagement (mobilité, verdissement, lutte contre les îlots de chaleur...), l'observation et les échanges avec les résidents peuvent aussi avoir lieu à l'endroit concerné par le projet (diagnostic en marchant) : la rue à piétoniser, la zone à verdir, le parcours cyclable à créer...

Le second levier pourrait se résumer à l'adage bien connu : "on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre". Alors que les actualités apportent leurs lots d'inquiétudes financières et environnementales, s'informer sur les sujets du climat et de l'énergie peut constituer une charge supplémentaire. Sans nier l'urgence écologique, il parait pertinent de s'appuyer sur des évènements festifs et ludiques pour donner des clés pratiques pour agir dans le quotidien. Ces moments d'information doivent pouvoir être associés à des temps familiaux et de loisirs.
La méthode des petits pas semble plus pertinente pour amener une prise de conscience progressive chez des personnes éloignées du sujets que des méthodes "choc" pouvant avoir un effet contre productif de résistance au changement.

L'utilisation de "nudges", ou "coups de pouce", en français peut être une stratégie pour initier des changements comportementaux ludiques à petite échelle. Cette méthode vise à inciter les individus à changer leurs comportements sans les mettre sous contrainte. Ces méthodes vont de l'embellissement des poubelles pour encourager le tri des déchets au défi entre habitants d'un quartier pour économiser l'eau en passant par les concours incitant les élèves à marcher pour se rendre à l'école. Cette théorie comportementale rejoint un dernier levier identifié :le défi collectif.

Ce modèle a déjà été expérimenté sur la thématique des déchets (A la conquête de l'Waste), de l'énergie (Défi énergie) et de la mobilité (Semaine à vélo au boulot). Il est plébiscité puisqu'il réunit à la fois la méthode des petits pas et l'effet attractif des "nudges" mais aussi des temps d'information et l'aspect collectif qui encourage à tenir des engagements dans la durée. Ces défis pourraient être élargis sur d'autres thématiques ou encouragés avec la création de "labels" de quartier. Impliquer activement les résidents dans la création de leur environnement futur est essentiel. Le développement d'un nouveau récit collectif stimulant et inspirant doit être encouragé, afin de rassembler les individus autour d'une vision partagée, stimuler leur engagement, mobiliser les ressources et susciter les actions nécessaires pour réussir la transition vers un modèle de vie plus durable.

La question du financement de ce type d'action se pose cependant à une période ou, comme évoqué précédemment, la mesure d'efficacité d'une action est souvent celle du nombre de personnes touchées. Un choix doit-il être fait entre sensibiliser un nombre important de personnes de manière superficielle ou accompagner sur le plus long terme un nombre restreint de personnes, qui engageront des changements plus profonds et pourront se faire ambassadeurs de la démarche auprès d'autres? Il est essentiel d'adopter une approche plus globale, qui prenne en compte à la fois les mesures quantitatives de participation et les résultats tangibles des objectifs environnementaux. Ainsi, réaliser les deux actions en parallèle parait nécessaire, l'une pouvant alimenter l'autre. Cet effet boule de neige ne peut cependant avoir lieu qu'à la condition que les actions collectives n'aient pas pour seule fonction de conforter des publics qui ont déjà engagé les changements.

Aller vers le public nécessite cependant un investissement humain important, en temps et en compétences, que l'agglomération doit se montrer prête à soutenir afin de "recruter" des participants en dehors des "habitués", d'animer les groupes, d'imaginer de nouvelles formes de mobilisation... L'importance de la participation en tant que catalyseur de changements plus larges doit être mise en lumière et associée à une évaluation plus approfondie de l'impact réel des initiatives sur les comportements et les pratiques environnementales.

Ainsi, la combinaison de ces différents leviers et formes d'intervention permettrait de mobiliser concrètement et plus largement. La nature des actions et des messages proposés devra bien sûr s'adapter à chacun des partenariats et des publics visés. Au regard des catégories de personnes ayant répondu au questionnaire en ligne, les hommes, les personnes de plus de 75 ans, les ouvriers et professions indépendantes (commerçants, artisans, chefs d'entreprises) et les locataires semblent être les populations les plus difficiles à toucher auxquelles il faudrait donc porter une attention spécifique dans le développement d'actions.

2 - Renforcer fortement l'information, l'accompagnement et la sécurisation des pratiques de mobilité durable

Le sujet de la mobilité apparaît comme la thématique à traiter en priorité dans le cadre des actions de sensibilisation du PCAET. Le panel de solutions de mobilité sur les territoire est large et parait adapté à sa diversité. Cependant, ce panel est mal connu et sa diversité peut s'avérer complexe à

appréhender. La présence d'outils ne constitue pas en soit une réponse à un besoin. L'usage de ces outils doit être accompagné.

Ainsi, il semble indispensable de renforcer le conseil en mobilité auprès des particuliers mais aussi des entreprises qui sont un acteur important de la mobilité de leurs salariés. D'une part, les mobilités domicile/travail constituent un flux important, et d'autre part, les entreprises sont financeuses via le versement mobilité, la prise en charge des abonnements de transport en commun et le forfait mobilité durable.

Il parait nécessaire de créer un vrai lieu d'accompagnement de type "espace info mobilité" qui soit bien identifié et vers lequel les citoyens puissent se tourner en cas d'interrogations. L'espace info TUB propose actuellement des renseignements de premier niveau sur les transports en commun. Cependant, trouver des solutions de mobilité adaptées à chacun nécessite une vision plus globale de l'offre, du territoire, des contraintes professionnelles, familiales, sociales et économiques. Adalea développe une plateforme mobilité, celle-ci s'adresse principalement à des publics sans solution de mobilité. Cette initiative a un intérêt social certain, cependant son impact environnemental est faible. Il est donc important de concevoir ce type de plateforme de façon mutualisée afin d'accompagner un large public vers le changement pour que la mobilité durable ne soit pas perçue comme une contrainte qui s'appliquerait aux plus précaires. Cet espace info devra être complété par des interventions et animations sur les lieux de travail pour informer, mettre en place et animer des solutions adaptées (covoiturage entre salariés, transport collectif d'entreprise...). S'il existe un conseiller mobilité au sein de Baie d'Armor Transport, cela est largement insuffisant pour répondre à cet enjeu majeur!

Les mobilités douces apparaissant comme le premier choix de report modal, la question de la sécurisation des parcours et de la pratique est également un levier important. L'agglomération peut agir de différentes façons.

La première et la plus évidente concerne les aménagements cyclistes. Bien qu'un schéma cycliste existe, celui-ci est peu mobilisé par les communes et les aménagements réalisés ne sont pas toujours optimaux. Il semblerait donc utile de sensibiliser et former les élus et agents en charge de ces aménagements sur les différentes formes et moyens de sécurisation.

La seconde touche plus directement les citoyens pour leurs permettre de vaincre leur appréhension. Les actions de remise en selle, proposées par Vélo Utile notamment, pourraient être développées plus largement, en visant notamment les plus de 60 ans chez qui le sentiment de danger est le premier frein à la pratique. Fournir gratuitement ou à prix réduit des équipements de sécurité (gilet réfléchissant, catadioptres, avertisseur sonore...), comme l'ont fait les villes de Chenôve ou Bordeaux, pourrait aussi encourager le passage à l'acte.

3 - Mieux coordonner et mutualiser l'information

Les actions de sensibilisation et d'information sont nombreux sur les sujets liés au climat et à l'environnement plus largement. Notre époque est marquée par une forme de sur-sollicitation

informationnelle, qui passe par de nombreux canaux et sous de nombreuses formes sans forcément parvenir à toucher la cible visée.

La complexité de la compréhension des enjeux climatiques et la difficulté à relier les actions individuelles à leur effet réel soulignent l'importance de l'éducation environnementale continue et de la sensibilisation. Les individus ont besoin d'informations claires, de conseils pratiques et d'encouragements pour agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement, tout en reconnaissant que leurs actions, même modestes en apparence, contribuent collectivement à un impact significatif sur la santé de la planète.

Ainsi, les lieux, physiques ou en ligne, permettant la centralisation, l'organisation et l'orientation parmi la diversité d'informations sont plébiscités. Pour autant la multiplication des "guichets uniques" portant chacun sur un thème différents peut concourir à ce trop plein d'informations. Il semble donc essentiel de mutualiser les espaces et les personnes pour assurer l'efficacité de ce type de dispositif. Compte-tenu des liens essentiels entre les thématiques du plan climat et l'habitat, il serait intéressant d'élargir le champ d'intervention de l'espace info habitat en y intégrant la gestion de l'eau et des déchets ou encore les questions de mobilités qui impactent la construction, l'aménagement et la localisation de l'habitat

La coordination entre partenaires du PCAET est essentielle également afin de mieux coordonner l'information et les actions menées. L'implication des partenaires dans la réalisation du plan d'action était l'une des ambitions de départ du PCAET. Ces dernières années, plusieurs communes du territoire ont également développé leurs actions dans le domaine du climat et du développement durable avec la création de postes et de missions dédiées. Cependant, le comité des partenaires du PCAET et le réseaux des référents dans les communes ont été peu mobilisés alors qu'il existe une réelle attente de la part de ces acteurs de pouvoir construire des actions collectives et échanger des informations. De plus, le développement d'actions en partenariat avec des acteurs de proximité permettrait un meilleur relais de l'information, au plus près du citoyen.

Enfin, en matière de communication, d'après les réponses obtenues au questionnaire, le sentiment d'engagement collectif est un levier important pour passer de l'information à l'action. Il semble donc pertinent de communiquer sur des choses concrètes, du quotidien, en mettant en avant des exemples d'habitants qui l'ont fait. Ces exemples concrets pourraient être rattachés aux actions du PCAET pour permettre aux habitants de découvrir ce plan d'action et l'engagement de la collectivité dans ce domaine. Cet engagement ne doit en effet pas être relégué au second plan car l'exemplarité de la collectivité est citée à de nombreuses reprises par les répondants comme élément encourageant les changements de pratiques. Si une communication centrée sur le plan d'action en lui même n'est pas pertinente, ce dernier ne doit cependant pas être totalement effacé au profit uniquement d'exemples et de témoignages. Le lien entre les deux doit être mis en lumière.

4 - Faciliter le quotidien des habitants :

La motivation première pour engager des changements de pratiques dans les domaines identifiés

est environnementale. Cependant, cette motivation est mise à mal par le quotidien puisque l'un des principaux freins identifiés est le manque de temps et de praticité. Ce frein est particulièrement prégnant sur les sujets de la mobilité et de l'alimentation. Ainsi, faciliter le quotidien dans ces domaines aura un impact positif sur le passage à l'action.

De nombreuses initiatives sont évoquées par les répondants en matière d'alimentation : la livraison à domicile ou sur le lieu de travail, sans surcoût pour être accessible à tous, le regroupement de commerces ou agriculteurs permettant de faire ses courses en circuits courts sans devoir se déplacer entre différents lieux... Ces initiatives seraient facilitées par un accompagnement technique et financier de la collectivité. Cela permettrait de mettre en lien les différents acteurs et d'expérimenter ces solutions en limitant le risque financier. Ces propositions pourraient faire l'objet d'actions dans le cadre du Projet alimentaire territorial actuellement en cours d'élaboration.

Comme évoqué précédemment sur le sujet de la mobilité, la distribution d'équipements gratuits ou à prix réduit est aussi une solution pour faciliter le quotidien et le changement de pratiques. Sur le sujet de l'eau par exemple, alors que les équipements comme les mousseurs ou récupérateurs d'eau de pluie sont bien identifiés, nombreux sont ceux qui ne concrétisent pas par manque de temps, de moyens ou de connaissances. Des opérations similaires à celles menées pour les composteurs pourraient ainsi être proposées pour les équipements d'économie d'eau. Cela permettrait également de sensibiliser sur ces sujets et les règles qui s'appliquent (notamment en matière de récupération des eaux de pluie). A titre d'exemple, la ville de Nantes a mis en place ces dispositifs en 2023.

5- Miser sur l’innovation et la mutualisation

Les habitants expriment un intérêt plus fort sur les sujets les plus proches de leur réalité et une grande partie des solutions va s’inventer localement, voire à une échelle de quartier, d’intersection, des places publiques.

L’agglomération a un rôle à jouer pour accompagner ces dynamiques sans pour autant faire à la place des citoyens. Cette posture d’accompagnement nécessite de laisser une place à l’expérimentation et accepter qu’un projet "qui tombe à l’eau" n’est pas forcément un échec mais un marchepied vers d’autres dynamiques et innovations. Ainsi la logique d’efficience immédiate ne peut s’appliquer à ce type de projets mais en bout de parcours, les solutions imaginées pourront très certainement être répliquées, amplifiées avec des efforts marginaux à chaque reproduction. Les projets pilotes ou éphémères permettent ainsi de tester des solutions alternatives avant d’investir dans des déploiements définitifs. Le rôle de l’agglomération est de faciliter, de diffuser et de multiplier ces efforts, ce qu’elle fait déjà pour différents projets. Ainsi, des projets autour de l’économie du partage voient de plus en plus le jour ces dernières années sur le territoire (achat d’énergie groupé, échange de matériel, supermarché collaboratif...).

L’innovation nécessite la participation de différents acteurs. Les habitants concernés, les

collectivités locales et les associations, mais aussi des experts sur les sujets identifiés, des chercheurs universitaires ou des entreprises qui travaillent sur ces enjeux. L'Agglomération s'engage déjà dans le soutien à l'innovation et à la recherche et développe des lieux à cet effet comme le Totem de l'innovation. Il faudra être vigilant à ne pas aborder l'innovation sous le prisme technologique uniquement et de bien y intégrer les aspects climatiques et environnementaux. Cette mutualisation des lieux et des moyens permet aux acteurs de mieux travailler ensemble pour documenter, reproduire et mesurer l'impact des innovations mais aussi pour utiliser des connaissances apportées par les chercheurs pour amplifier les projets et leurs impacts.

Méthodologie

10 octobre 2022 : Fresque du Climat pour permettre aux membres de mieux saisir les enjeux et le phénomène de réchauffement climatique.

10 novembre 2022 – Réception de la lettre de saisine et réunion de présentation du PCAET de SBAA (contexte local, cadre et objectifs)

De décembre 2022 à mars 2023 - Entretiens auprès des services de l'agglomération, de communes et d'associations locales afin de mieux connaître les actions déjà existantes, leurs forces et faiblesses et les idées de ces acteurs "experts" pour améliorer les pratiques en matière de sensibilisation.

Avril – Mai 2023 – Élaboration et diffusion d'un questionnaire grand public afin de mieux identifier les thématiques et publics qu'il serait préférable de cibler ainsi que les motivations et freins aux évolutions de pratiques des citoyens*

05 juin 2023 – Présentation des grands axes de la contribution en comité de pilotage du PCAET

Juin à septembre 2023 – Rédaction et relecture de la contribution

* Ce questionnaire a obtenu 337 réponses exploitables, constituant ainsi un échantillon quantitatif intéressant. Cet échantillon ne peut cependant pas être considéré comme représentatif de la population de l'agglomération dans son ensemble pour plusieurs raisons:

- comme tout questionnaire administré en ligne, les personnes prenant le temps d'y répondre sont souvent les personnes se sentant les plus concernées par le sujet
- les femmes ont été plus nombreuses (70%) à répondre que les hommes
- les cadres et employés étaient également largement sur-représentés, à l'inverse, les ouvriers étaient sous-représentés.

Il convient donc d'interpréter les résultats de cette enquête avec précaution. Cependant, en les croisant avec les informations obtenues dans le cadre des entretiens préalables et la littérature disponible sur le sujet, ils fournissent des éléments d'analyse intéressants.

Participants au groupe de travail

- Collège citoyen: Habitants de Pordic, La Harmoye, Plédran, Saint-Quay Portrieux, Plaintel, Trégueux, Hillion, Plérin, Langueux, Ploufragan, Trémuson, Saint-Brieuc
- Collège Transition écologique: ADO Habitat, ALEC, UFC Que Choisir, Vélo Utile, Ailes Marines, Le temps des sciences
- Collège Mutations économiques : La Poste, CFDT

Le conseil de développement est un lieu de dialogue et de propositions qui réunit des femmes et des hommes issus des secteurs qui animent la vie du territoire.

Toutes ces personnes, aux compétences diverses, se rassemblent pour s'informer, échanger, débattre et participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques locales.

Ce conseil consultatif apporte ses éclairages sur les évolutions économiques, sociales et environnementales à travers des avis et propositions remis aux élus locaux.

Contact

- Conseil de développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération - Centre Inter Administratif - 5 rue du 71ème RI - 22 000 Saint-Brieuc
- 02 96 77 62 24 - 06 75 87 61 52 - conseil.developpement@sbaa.fr
- LinkedIn - Conseil de développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération

- Publication ODD/PCAET : **https://cloud.sbaa.fr/index.php/s/rUAtkulOWmmUClP#pdfviewer**